



HAL
open science

La place du paysagiste dans le renouvellement des relations entre la ville et l'agriculture : analyse théorique et pratique des cas d'étude du parc des Coteaux et du parc des Jalles, agglomération de Bordeaux

Éric Le Guillou de Penanros

► **To cite this version:**

Éric Le Guillou de Penanros. La place du paysagiste dans le renouvellement des relations entre la ville et l'agriculture : analyse théorique et pratique des cas d'étude du parc des Coteaux et du parc des Jalles, agglomération de Bordeaux. Sciences de l'Homme et Société. 2020. dumas-03246570

HAL Id: dumas-03246570

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03246570>

Submitted on 2 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La place du paysagiste dans le renouvellement des relations entre la ville et l'agriculture

Analyse théorique et pratique à partir des cas d'étude du parc des Coteaux et du parc des Jalles, agglomération de Bordeaux

Eric Le Guillou de Penaros

Travail Personnel d'Etude et de Recherche (TPER)
de la formation Paysagiste (DEP)

Ecole nationale supérieure d'architecture
et de paysage de Bordeaux



Année universitaire 2019/2020

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

La place du paysagiste dans le renouvellement des relations entre la ville et l'agriculture

Analyse théorique et pratique à partir des cas d'étude du parc des Coteaux et du parc des Jalles, agglomération de Bordeaux

Eric Le Guillou de Penaros

Date de soutenance : 14 Janvier 2020

Table des matières

Introduction générale	6
I. L'agriculture en aire urbaine face aux attentes sociétales et politiques contemporaines	7
1. Le développement d'une vision idéalisée de l'agriculture.....	7
A. L'essor de l'agriculture bio et de proximité.....	7
B. La multifonctionnalité de l'agriculture comme condition de la cohabitation	9
2. L'agriculture mobilisée dans la construction de la ville durable	10
A. Nouveau statut pour l'agriculture, à l'heure où les métropoles s'engagent dans la transition alimentaire	11
B. Le « vert agricole » pour améliorer le cadre de vie des aires urbaines	12
C. L'agriculture intégrée dans la planification urbaine.....	13
II. Typologie d'approches paysagistes de la thématique agricole	17
1. Une lecture esthétique : l'agriculteur comme « maitre d'œuvre de la campagne ».....	17
2. Le paysagiste pour permettre la transition vers l'agroécologie	20
3. Plans et chartes de paysage : une prise en compte variable de la thématique agricole....	24
4. Le paysagiste pour révéler les pratiques agricoles façonnant les paysages	26
5. Le paysagiste et les parcs métropolitains intégrant la composante agricole.....	28
III. Etude pratique de la place du paysagiste dans le renouvellement des relations entre ville et agriculture à partir des cas du parc des Coteaux et du parc des Jalles.....	33
1. Contexte de l'étude	34
A. L'évolution du rôle attribué aux espaces naturels et agricoles dans les documents d'urbanisme de la métropole bordelaise	34
B. L'engagement de Bordeaux Métropole dans la transition alimentaire.....	38
2. Le parc des Coteaux.....	38
A. Origine et développement	38
B. L'arrivée de la thématique agricole.....	40
C. La prise en compte de l'agriculture par le paysagiste	43
D. Analyse de la place du paysagiste	45
3. Le parc des Jalles	47
A. Origine et développement	47
B. La prise en compte de l'agriculture	51
C. Analyse de la place du paysagiste	53
Conclusion générale et perspectives	54
Remerciements.....	58
Bibliographie.....	59
Entretiens	62
Table des Figures	62

Introduction générale

Après avoir longtemps cohabité,¹ puis été souvent mises en opposition² (l'urbain et le rural), la ville et l'agriculture se voient confrontées à de nouvelles problématiques relationnelles. L'étalement urbain ne cesse de progresser et généralise les rencontres entre ville et agriculture. En 2010, le recensement de l'agriculture par l'INSEE indiquait que 77% des exploitations agricoles et 75% des surfaces agricoles étaient situées dans les aires urbaines, qui représentent 74% du territoire français (Poulot, 2014).

Les attentes des villes et de leurs habitants vis-à-vis de l'agriculture ne s'accordent pas forcément avec les besoins des agriculteurs. La vision urbaine d'une agriculture bio, locale et participant à la qualité du cadre de vie se généralise. De son côté, l'agriculture est confrontée à un contexte socio-économique pour le moins difficile. Les agriculteurs ne voient pas forcément d'un bon œil ce qui peut être pris comme un ensemble d'exigences urbaines déconnectées de la réalité de l'agriculture.

Un travail de fond est nécessaire pour permettre à ces deux mondes de cohabiter. Les retrouvailles entre ville et agriculture ne correspondent pas à un retour en arrière mais au contraire à la construction de nouveaux fonctionnements territoriaux basés sur « *de nouveaux référentiels de production, de nouveaux objectifs et un nouveau lien* » (Rieutort, 2008).

Le paysagiste, dont la pratique se situe à la croisée des mondes urbain et rural, est un candidat idéal pour participer à ce travail. Mais qu'en est-il aujourd'hui ? Est-il reconnu comme un acteur légitime sur cette thématique ? **Quelle est la place du paysagiste dans le renouvellement des relations entre la ville et l'agriculture ?**

Afin de répondre à cette problématique, l'hypothèse que nous formulons est que le paysagiste se trouve aujourd'hui à une place déterminante dans le renouvellement des relations entre ville et agriculture. De nombreux exemples montrent que le paysagiste prend en compte la thématique agricole et ce, de diverses manières. Parmi celles-ci, l'action du paysagiste dans le contexte du projet de parc métropolitain intégrant la composante agricole est un cas pertinent pour vérifier notre hypothèse. En effet, le paysagiste est un acteur reconnu et attendu dans ce type de projet, qui suppose des expérimentations de modalités de cohabitation entre usage agricole et urbain de l'espace.

Afin de bien fixer le cadre d'étude, il est nécessaire de préciser la définition retenue pour certaines notions mobilisées dans ce travail de recherche. La notion d'agriculture est ici entendue comme l'agriculture professionnelle, en circuits courts ou longs, ayant pour objectif de produire et de commercialiser des denrées agricoles et occupant l'espace agricole, au sens de Jean-Christophe Dissart, c'est à dire les terres cultivées et les pâtures (Dissart, 2006). La notion de paysagiste fait référence aux paysagistes Diplômés Par Le Gouvernement (DPLG) et possédant le Diplôme d'Etat de Paysagiste (DEP). Si ce travail de recherche s'intéresse de près au paysagiste, il n'en explore pas moins les démarches dites « paysagères », dans le sens où, bien qu'elles ne soient pas dédiées aux paysagistes, elles représentent des contextes dans lesquels les paysagistes sont attendus et potentiellement appelés à intervenir.

¹ Comme l'écrit Michel Philipponneau en 1956, « (...) à toutes les époques et sous tous les climats, la ville fait naître à ses portes une zone de cultures spécialement destinées à l'approvisionnement en produits frais ».

² Une opposition caractérisée par un siècle de séparation entre agriculture et ville dans le cadre de politiques de développement sectoriel (Poulot, 2011 ; Salomon Cavin et Niwa, 2011).

Ce travail de recherche est organisé en trois parties. La première expose le contexte socio-politique à l'origine du constat sur lequel se base notre réflexion, et exprime la nécessité d'un travail sur le renouvellement des relations entre ville et agriculture, pour lequel le paysagiste semble être l'acteur opportun.

La seconde partie consiste en une typologie d'actions du paysagiste en lien avec la thématique agricole. En plus d'apporter des éléments d'analyse de la pratique paysagiste, elle permet de définir un cas d'étude particulièrement pertinent pour vérifier notre hypothèse : le parc métropolitain intégrant la composante agricole.

La troisième et dernière partie de ce travail de recherche est une étude de cas visant à vérifier que le paysagiste se trouve à une place déterminante dans le renouvellement des relations entre ville et agriculture. Les cas d'études sont deux parcs de la métropole bordelaise intégrant la composante agricole : le parc des Jalles et le parc des Coteaux. A l'aide d'une méthodologie de recherche adaptée, nous analysons la place du paysagiste dans la prise en compte de la thématique agricole dans ces deux situations.

I. L'agriculture en aire urbaine face aux attentes sociétales et politiques contemporaines

A l'heure où le développement durable est devenu un enjeu admis par (presque) tous, et alors-même que l'urbanisation n'a cessé de progresser, rendant nécessaire la protection des terres agricoles, la question de l'agriculture en aire urbaine se présente comme un nouveau sujet de société. Elle doit se confronter aux attentes des populations, aux réglementations des politiques publiques et aux volontés des villes qui cherchent à l'intégrer dans leurs stratégies de développement territorial.

1. Le développement d'une vision idéalisée de l'agriculture

Les enjeux actuels de protection de l'environnement, la méfiance du grand public vis-à-vis des systèmes de production agricole et la rencontre généralisée des espaces agricoles et urbains ont fait émerger de nombreuses attentes vis-à-vis de l'agriculture.

A. L'essor de l'agriculture bio et de proximité

- Avec la montée de la prise de conscience collective des impacts négatifs de certaines activités humaines sur l'environnement, l'agriculture est particulièrement ciblée, notamment à cause de l'utilisation massive d'intrants depuis l'après-guerre. Les diverses crises alimentaires apparues depuis la fin du siècle dernier (vache folle, grippe aviaire, etc.) viennent renforcer le climat de méfiance vis-à-vis des systèmes de production agricole. Les grands objectifs issus des premiers Etats Généraux de l'Alimentation de 2000 sont une bonne représentation du climat de l'époque. Une semaine après le lancement de ce colloque portant sur la qualité et la sécurité de l'alimentation, la maladie de la vache folle apparaît et change le contenu des débats. Le colloque se conclut sur une demande accrue d'information sur la qualité et la

sécurité alimentaire. Trois objectifs en ressortent : améliorer l'information du public sur les produits, renforcer la transparence des données relatives à la sécurité alimentaire et développer les débats publics sur l'alimentation.

Face à ces craintes partagées et devant la montée des revendications écologiques et environnementales, l'idée d'une agriculture alliant qualité de production et respect de l'environnement s'affirme progressivement. Des alternatives au système agricole « conventionnel » sont mises en avant. C'est le cas de l'agroécologie, qui se base sur la convergence de l'agronomie et de l'écologie pour inventer de nouveaux modèles, à la fois respectueux de l'environnement et productifs. Les systèmes de production agricole basés sur l'agroécologie sont perçus comme rassurants par les consommateurs car ils véhiculent une image de production de qualité, et comme ne présentant pas de risque pour la santé, puisqu'ils évitent l'utilisation de produits chimiques potentiellement nocifs. Aujourd'hui, l'agroécologie s'est largement développée et se décline en de nombreux concepts : l'agriculture biologique, l'agriculture raisonnée, la permaculture, l'agriculture durable, etc. Ces modèles alternatifs sont désormais vus comme le symbole de l'agriculture contemporaine, l'exemple à suivre, participant à la logique du développement durable.

L'agriculture locale apparaît aussi comme une réponse face à la méfiance des consommateurs vis-à-vis des systèmes de production. La production locale, connue et reconnue, est jugée moins suspecte. De plus, devant les objectifs environnementaux et dans une perspective de développement durable, l'approvisionnement local est vu d'un bon œil. La réduction de la distance que parcourent les aliments avant d'arriver dans les assiettes des consommateurs va dans le sens de la protection de l'environnement, en générant moins de pollutions liées aux transports (Poulot, 2014). Les circuits courts et autres AMAP se développent en conséquence, faisant évoluer l'agriculture contemporaine vers de nouvelles pratiques.

Ces modes de production agricole respectueux de l'environnement sont plébiscités par de nombreux consommateurs depuis une vingtaine d'années. Un véritable marché du « bio » se développe, rendant plus attractifs ces modes de productions alternatifs pour les agriculteurs, qui rejoignent de plus en plus le mouvement.

Cela ne concerne pas l'ensemble des agriculteurs, les circuits-courts nécessitant une proximité géographique avec les consommateurs et l'agriculture conventionnelle ayant toujours sa clientèle. Néanmoins, de nombreux agriculteurs s'adaptent à cette demande via un changement de pratiques agricoles (agroécologie) et de circuits de distribution (circuits courts). Ces nouveaux modèles attirent une vague de néo-agriculteurs, désireux de contribuer au développement d'une agriculture durable.

Si l'agriculture conventionnelle est vue d'un mauvais œil par de nombreux consommateurs car jugée grandement responsable de problèmes environnementaux et sanitaires, l'agriculture agroécologique est, elle, un symbole de la réussite de l'adaptation des pratiques humaines face aux enjeux du développement durable.

- La prise de conscience de la nécessité de protéger l'environnement contribue donc à de nouveaux comportements, mais ce n'est pas tout : elle a aussi des incidences réglementaires sur les pratiques agricoles. La législation s'est adaptée à ces nouvelles préoccupations, à l'image des lois relatives à la protection de la nature, qui imposent une réglementation de l'activité agricole. En effet, le droit de l'environnement s'est considérablement renforcé depuis les années 1970, l'impératif de protection de l'environnement et de lutte contre les nuisances que les activités humaines font subir à la nature a conduit à un durcissement des réglementations concernant l'eau, l'air, la protection des espèces animales et de la biodiversité, ou encore la lutte contre les pollutions. Les agriculteurs se sont donc

progressivement vus contraints d'adapter leurs pratiques à ces nouvelles normes, qui sont parfois contraignantes.

Parallèlement à la montée de ces contraintes réglementaires, les politiques agricoles nationales et européenne ont développé des incitations financières destinées aux agriculteurs et liées à la protection de l'environnement.

Les premiers programmes environnementaux en France sont issus de la Politique Agricole Commune (PAC) de 1992, avec des aides liées à la protection des eaux, aux opérations de protection et de gestion de la faune et de la flore ou aux opérations locales agro-environnementales (Elyakime, 2008). Ces mesures environnementales vont prendre, au fil des années, de plus en plus de place au sein des versions successives de la PAC. Il existe aujourd'hui de nombreuses subventions, provenant à la fois des financements européens, des aides de l'Etat, des collectivités territoriales ou des organismes publics. Ainsi par exemple le contrat Natura 2000, passé entre l'état et le propriétaire foncier, qui concerne souvent des agriculteurs. Il consiste à verser des aides aux propriétaires de parcelles situées au sein de sites représentant un intérêt écologique, pour préserver ou restaurer des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les fonds européens FEADER soutiennent les agriculteurs respectant les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) et l'aide à l'installation en agriculture biologique, etc.

Les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement sont largement mises en avant dans les politiques récentes. Cette volonté est illustrée par le changement de nom du ministère de l'agriculture en 2012, passant de « ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire » au « ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt ». Les mesures agroécologiques sont devenues un véritable argument politique dont les élus se saisissent volontiers, à l'image de la « loi d'avenir agricole » de 2014, pleinement soutenue par le ministre de l'agriculture de l'époque Stéphane Le Foll, dont l'agroécologie constitue l'axe central.

Ainsi, les politiques agricoles et environnementales cherchent à favoriser la transition agricole vers des modèles plus respectueux de l'environnement. Cette image de l'agriculture souhaitée, symbolisée par l'agroécologie, est défendue comme l'exemple à suivre pour les agriculteurs.

B. La multifonctionnalité de l'agriculture comme condition de la cohabitation

La dynamique agricole de l'après-guerre, caractérisée par des politiques agricoles axées sur la recherche de productivité ainsi que par l'utilisation massive d'intrants et de produits chimiques, a conduit à véhiculer une image de l'agriculture ayant pour unique fonction la production. Cette perception a lentement évolué vers une reconnaissance de la multifonctionnalité de l'agriculture, depuis la fin du XXe siècle, au gré de publications et de colloques interdisciplinaires, notamment.

C'est avant tout l'étalement urbain qui est à l'origine des réflexions entourant la multifonctionnalité de l'agriculture. Généralisant la rencontre des espaces urbanisés et agricoles, il a entraîné une réflexion globale sur les modalités de cette rencontre. Cela a eu pour conséquence « *une redéfinition de l'agriculture vers une agriculture multifonctionnelle qui produit des aliments mais aussi du paysage, des biens matériels comme*

de l'immatériel » (Poulot, 2014). En plus de sa fonction productive, on reconnaît à l'agriculture des fonctions paysagère, environnementale, sociale et parfois patrimoniale.

Le développement des fermes pédagogiques, éduquant les publics (principalement les enfants) aux métiers de la ferme, témoigne de cette évolution. Ce modèle d'agriculture a d'ailleurs été défini officiellement en France par une circulaire interministérielle en 2001. Plusieurs modèles existent, avec différents modes de répartition des revenus entre ceux issus de la production agricole et ceux venant de l'accueil du public. Il existe aussi des fermes d'animation financées par des fonds publics, néanmoins celles-ci n'ont pas de fonction productive et ne peuvent pas vraiment être associées à l'activité agricole.

Parmi les fonctions attribuées à l'agriculture, on peut aussi citer l'entretien d'espaces non constructibles ou destinés à protéger la ville et ses habitants (défense contre l'incendie, terrasses, fossés ou mares pour protéger des inondations, etc.). Ces pratiques agricoles sont regroupées sous la notion d'« agriculture d'environnement » (classification OCDE).

On peut aussi parler des éleveurs situés au cœur de paysages remarquables (moyenne montagne par exemple). Dans certains contextes, l'activité pastorale n'est plus rentable, néanmoins dans un objectif de préservation de paysages patrimoniaux, celle-ci est subventionnée pour pouvoir continuer à gérer ces paysages. On peut aussi citer l'exemple de villes italiennes, qui maintiennent une agriculture patrimoniale traditionnelle (culture d'oliviers, vignes ou arboriculture en Toscane, par exemple) aux abords de la ville afin d'en valoriser l'agrément et l'attractivité (Fleury et Donadieu, 1997).

Cette perspective de multifonctionnalité de l'agriculture s'inspire aussi d'exemples à plus grande échelle tel que celui de la ville d'Ottawa au Canada. Dans les années 1950, un projet de ceinture verte de 20 000 hectares autour de la capitale canadienne est adopté. Un quart de la surface est destinée à l'agriculture, qui est sensée remplir un rôle économique, social et paysager. Ainsi, les 85 agriculteurs installés au sein de la ceinture verte combinent vente directe et vente à l'industrie agroalimentaire, activités récréatives et pédagogiques (Poulot, 2014).

La multifonctionnalité de l'agriculture est désormais reconnue à l'échelle des politiques agricoles et défendue dans la nouvelle PAC (texte de 1992 et les suivants) et dans les nouvelles lois agricoles françaises (1999, 2005, 2012 et 2014). Elle s'impose comme la solution de compromis entre riverains et producteurs.

Dans une optique de développement durable, l'agriculture contemporaine est idéalisée comme devant être bio, locale et multifonctionnelle. Cette vision de l'agriculture partagée par le grand public est officialisée par les politiques environnementales et agricoles et concrétisée par l'essor de nouvelles pratiques agricoles. L'image d'une « bonne » agriculture se dessine, respectant le cahier des charges du développement durable. Ces attentes sociétales et politiques posées sur l'agriculture dessinent les conditions pour que l'agriculture soit acceptée en aire urbaine.

2. L'agriculture mobilisée dans la construction de la ville durable

L'étalement urbain a conduit à intégrer de plus en plus l'agriculture dans les stratégies de planification territoriales. Alors que le modèle de la ville verte issue des pensées urbanistiques du début du siècle dernier (à l'image du concept de « garden city » d'Ebenzer Howard)

triomphe, les métropoles ont d'autant plus intérêt à s'appuyer sur l'agriculture dans le développement de systèmes territoriaux.

A. Nouveau statut pour l'agriculture, à l'heure où les métropoles s'engagent dans la transition alimentaire

En France, comme dans de nombreux pays, la thématique de la reterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation est un sujet d'actualité. L'alimentation est considérée comme une problématique transversale capable de répondre aux défis territoriaux liés aux enjeux du développement durable. Cette dynamique passe notamment par le thème de la gouvernance alimentaire. Cette notion est définie comme « *un nouvel ensemble de coopération entre les différents acteurs et les échelons d'interventions géographiques, dont l'arène commune est l'enjeu alimentaire* »³.

La France investit officiellement le sujet depuis plusieurs années. Dans le cadre du Programme National pour l'Alimentation, la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 introduit les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT). Ce sont des démarches collectives rassemblant des acteurs concernés par la question de l'alimentation (producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales et consommateurs) qui établissent un diagnostic du territoire et qui recherchent et mettent en œuvre des solutions concrètes pour répondre à des problématiques locales. Les PAT peuvent s'étendre sur des échelles de territoire très différentes, de la petite commune à la grande région en passant par les PNR, les pays ou les départements.

L'Association des Régions de France (ARF) a quant à elle signé en 2014 une déclaration pour des Systèmes Alimentaires Territorialisés (SAT). Elle s'engage ainsi « *à promouvoir des systèmes alimentaires territorialisés grâce à des politiques alimentaires dédiées au développement de leurs territoires, favorisant le développement économique local, la gestion durable de leurs ressources naturelles et la promotion de l'emploi agricole et rural* »⁴.

De nombreuses villes et métropoles françaises se saisissent de la thématique de la gouvernance alimentaire depuis une dizaine d'années. Cette volonté politique fait face à un constat : la ville contemporaine n'est pas capable de produire elle-même les moyens de sa subsistance alimentaire et en est même souvent très loin. C'est notamment le cas de la métropole bordelaise, qui constate avec le rapport Quévremont de 2011 que l'autonomie alimentaire de la Communauté urbaine de Bordeaux ne représente même pas une journée de la consommation annuelle du territoire. Ce phénomène fait d'ailleurs l'objet d'études et porte même un nom : les « *naked cities* » (Steel, 2009) ou « *hungry cities* » (Zukin, 2009). Face à ce constat et devant les orientations de la PAN, les processus de PAT se sont généralisés dans de très nombreuses métropoles et agglomérations françaises.

La volonté d'intégrer l'agriculture locale dans des systèmes alimentaires territorialisés est aussi mise en avant dans les documents d'urbanisme des métropoles. Le SCoT de Lyon avance que pérenniser l'agriculture périphérique « *c'est aussi réserver à cette activité la possibilité de contribuer, demain encore plus largement qu'aujourd'hui, aux besoins alimentaires (circuits courts)* ». Le SCoT de Nantes énonce quant à lui que « *la valorisation de l'agriculture péri-urbaine (vignoble, maraîchage, élevage) doit s'inscrire dans une stratégie*

³ Définition de la notion de gouvernance alimentaire donnée par l'association « Terres en ville ».

⁴ Extrait de la déclaration de l'Association des régions de France signée le 4 juillet 2014 à Rennes concernant les SAT.

d'approvisionnement alimentaire en circuits courts et de valorisation des productions locales de qualité ».

Cette mise en avant des systèmes d'approvisionnement locaux en denrées agricoles s'accompagne quasi-systématiquement d'orientations vers une agriculture respectueuse de l'environnement. On parle de « *valorisation d'une agriculture respectueuse des milieux naturels* » dans le SCoT de Nantes-Saint-Nazaire, de « *promouvoir une agriculture exemplaire en matière environnementale* » dans celui de Lille ou encore « *de permettre des mutations et évolutions du modèle agricole en tirant pleinement parti des avancées permises par les techniques proposées par exemple par l'agriculture biologique ou l'agriculture écologiquement intensive* » dans celui de Rennes (PADD, 2015).

De plus, diverses mesures soutiennent cette dynamique mettant en avant l'agriculture bio et locale, à l'image de la récente loi Agriculture et alimentation du 30 octobre 2018 (dite loi « Egalim »). Celle-ci instaure l'obligation de servir, « dans les restaurants collectifs dont les personnes morales de droit public ont la charge », des repas qui contiennent au moins 50% de produits bénéficiant de labels ou issus des circuits courts et 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Ainsi, un modèle d'agriculture respectueux de l'environnement et dirigé vers les circuits courts est privilégié par les politiques publiques, dans le cadre de la reterritorialisation de l'agriculture et de l'alimentation. Les villes cherchent à s'appuyer sur l'agriculture, mais pas n'importe laquelle.

Cette dynamique liée à la transition alimentaire place l'agriculture au cœur des enjeux stratégiques liés au développement de la ville durable. La thématique agricole est un réel enjeu politique pour des métropoles qui se rêvent nourricières et fertiles.

B. Le « vert agricole » pour améliorer le cadre de vie des aires urbaines

Après avoir été longtemps considérée comme une activité purement productive, l'agriculture est dorénavant perçue comme un « *bien commun paysager* », dont on attend qu'il favorise une certaine qualité de cadre de vie (Vidal et Toumi, 2011). L'espace agricole devient porteur de qualité paysagère, il a l'avantage d'être un espace ouvert, vivant, végétalisé et contenant une biodiversité cultivée. C'est à ce titre qu'il participe désormais au « *vert urbain* », qui n'est plus seulement celui des parcs et jardins mais aussi celui des espaces agricoles, forestiers et naturels (Donadieu, 2003). A l'heure où de nombreuses métropoles se rêvent en « ville verte », ces espaces ont une véritable valeur politique.

L'analyse de SCoT de diverses métropoles françaises permet de voir que la fonction de participation à la qualité du cadre de vie de l'agriculture est largement mise en avant dans les stratégies de planification urbaine. Ainsi, le SCoT de l'agglomération lyonnaise avance que « *les espaces naturels, agricoles ou forestiers sont porteurs de valeurs écologiques, paysagères, économiques et récréatives* ». Le SCoT de Rennes quant à lui présente son projet de « *ville archipel* » qui « *laisse une large part aux espaces agricoles et naturels, dont la forêt, et garantit un cadre de vie agréable aux habitants et une proximité forte avec une campagne bocagère façonnée par l'activité agricole* ». Le SCoT de Nantes-Saint-Nazaire propose de mettre en valeur les espaces agricoles et naturels pour « *développer une politique paysagère en faveur de la qualité du cadre de vie* ».

Au même titre que les espaces naturels et forestiers, les espaces agricoles représentent de véritables enjeux sociaux pour les métropoles et sont revendiqués comme tels dans les

documents d'urbanisme métropolitains. Néanmoins, l'agriculture, invitée à jouer un rôle dans l'avenir de la ville durable, l'est sous conditions.

C. L'agriculture intégrée dans la planification urbaine

L'intégration précautionneuse de la thématique agricole dans les stratégies de planification urbaine est sans doute née à Rennes dans les années 1960 (Vidal et Fleury, 2009). L'agglomération a organisé la cohabitation entre la ville et sa périphérie par la préservation d'une ceinture verte comportant des systèmes intensifs d'agriculture et d'élevage. De même, la région Rhône-Alpes et surtout l'ADAYG (Association Développement Agriculture dans l'Y Grenoblois) entreprennent à la fin des années 1970 des démarches pour intégrer l'agriculture périurbaine dans la planification urbaine, de manière à la protéger et à la valoriser. L'ADAYG va être précurseur dans le développement de modes de gouvernance hybrides mêlant représentants du monde agricole, élus et société civile. L'association s'élargit en effet aux résidents, reconnus au même titre que les élus et les agriculteurs, comme investis et légitimes dans les décisions ayant trait à l'agriculture. L'association Terre et cité du plateau de Sarclay, créée en 2001 dans le but de pérenniser, promouvoir et développer une agriculture de qualité sur le Plateau de Saclay et ses vallées, défend quant à elle une démarche participative articulée entre quatre « collèges », ceux des élus, des agriculteurs, des associations et de la société civile. On peut citer aussi l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA), fondée en 2004. Elle se veut « *un espace de communication pour faire se rencontrer, puis rassembler, les personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux, afin de réfléchir, étudier, formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable commun aux agriculteurs et aux habitants sur cette plaine qu'ils partagent* »⁵.

Ces exemples illustrent la volonté de plusieurs territoires, de mieux intégrer l'agriculture à la planification territoriale, de lui donner du poids grâce à des formes de gouvernance hybrides qui privilégient des structures multi-collégiales regroupant tous les acteurs. Ils mettent en avant des systèmes de gouvernance territoriale dans lesquels les agriculteurs sont appelés à jouer un rôle important et symbolisent une montée en puissance de la place de l'agriculture dans les stratégies de développement territorial.

La région Ile-de-France met ces réflexions en pratique dès les années 1990 avec le développement de programmes agriurbains (PAU). Ce sont des démarches volontaires qui sont en règle générale engagées à l'initiative de collectivités, ou bien d'agriculteurs directement. Les programmes agriurbains cherchent à favoriser le maintien de la qualité du cadre de vie et du paysage ainsi qu'à préserver les espaces et les activités agricoles. Ils visent aussi à mettre en place les conditions nécessaires (foncières et économiques) au développement de l'activité agricole (Blaudin de Thé *et al.*, 2009). En résumé, un programme agriurbain est un « projet de territoire » (généralement périurbain), dans lequel les besoins de la ville sont pris en compte au même titre que les besoins fonctionnels de l'activité agricole (Vidal et Fleury, 2009).

La ceinture verte de la région Ile-de-France fait partie des territoires précurseurs pour ce type de projets. Après la création d'une Agence régionale des espaces verts en 1977 ayant pour but de transformer en parcs les anciennes zones agricoles enclavées et non viables, le Schéma

⁵ <https://www.plainedeversailles.fr>

Directeur Régional d'Ile de France (SDRIF) de 1994 va être à l'origine de la création des premiers programmes agriurbains. Le schéma directeur innove en définissant une ceinture verte et paysagère à des fins récréatives. Trois objectifs sont fixés : freiner le développement en tache d'huile de l'agglomération, offrir à ses habitants des espaces de détente et maintenir une agriculture de proximité et développer les jardins familiaux. De plus, le document porte l'idée qu'il faut intégrer la préoccupation agricole périurbaine dans la gouvernance urbaine. La volonté de préserver les espaces ouverts des franges urbaines au sien de la ceinture verte va conduire des élus locaux à inventer ce qui a été bientôt qualifié de programme agriurbains (PAU) (Vidal et Fleury, 2009).



Figure 1 : « Le front urbain parisien ceint par les territoires agriurbains », (source : Les territoires agri-urbains en Ile-de-France, Toublanc et Poulot, 2018)

La création de ces PAU commence par la définition d'une structure porteuse, puis l'établissement d'une charte cosignée par la ville et les agriculteurs et enfin la définition d'un programme d'actions favorisant le partage entre la récréation et l'éducation citoyenne, et les besoins des agriculteurs. Ainsi, sur le plateau de Saclay, qui cherche à redéfinir l'agriculture céréalière comme étant « son paysage » (Vidal et Fleury, 2009), trois cents hectares de terrain sont rachetés et loués par bail à long terme à des agriculteurs. Le projet de territoire situé dans le Val d'Orge, sur l'ancienne base aérienne de Brétigny (91), est quant à lui décrit ainsi dans le SDRIF : « La vocation agricole du site doit être maintenue et valorisée. La partie centrale sera vouée au maraichage biologique sur 90 hectares. Un front urbain divisera l'ancienne base aérienne : au nord et à l'ouest des réserves foncières urbanisables à terme et au sud des espaces ouverts à préserver et en partie utilisés pour de la recherche agroalimentaire. Le projet d'écosite devra permettre de définir un projet stratégique (...) limitant l'urbanisation et

favorisant une intégration paysagère »⁶. On peut aussi parler de la commune de Vernouillet, qui a fait réaliser en 2000 une charte associant les agriculteurs à la reconquête de ses friches, ou encore du Triangle vert des villes maraîchères du Hurepoix, projet territorial qui cherche à « *concevoir un nouveau cadre de vie qui concilie production agricole, protection de l'environnement et évolution urbaine* » et à « *rétablir la solidarité entre projets agricoles et projets urbains* »⁷.

Les PAU bénéficient aujourd'hui d'un soutien de la région Ile de France. Bien que n'étant pas officialisée par un texte réglementaire, leur existence est entérinée par le SDRIF 2010 qui les identifie comme composante majeure de la ceinture verte. Le SDRIF 2013 poursuit cette logique de reconnaissance croissante du rôle de l'agriculture dans la construction d'un territoire durable en ajoutant un quatrième pilier au projet du schéma directeur : « le défi alimentaire », car « *nourrir 11,5 millions de Franciliens interroge directement (...) les politiques de maîtrise et de valorisation des espaces agricoles et des filières agroalimentaires* ».

Si la notion de « projet agriurbain » est utilisée pour ce type de projets en Ile de France, d'autres terminologies sont employées pour des projets similaires dans d'autres régions : on parle de « *parcs naturels et agricoles* » ou encore de « *champs urbains* » comme dans le SCoT du Pays de Rennes. Symbole de la dynamique actuelle, ces projets de « parcs agricoles » se développent en périphérie de nombreuses métropoles. Les projets du parc naturel et agricole de Pin Balma à côté de Toulouse, du parc naturel et agricole lié au programme « Eau et Paysage » porté par l'agglomération Nantes Saint-Nazaire et du parc agricole naturel et urbain de la Bouillie, de la métropole blésoise, font partie des exemples de projections qui cherchent à emboîter le pas à des précurseurs tels que les parcs de la Deûle de la métropole lilloise ou de Miribel-Jonage à proximité de Lyon.

L'adhésion de plus de vingt métropoles et agglomérations françaises à l'association Terres en Villes, spécialisée dans la thématique de l'intégration de la problématique agricole à la planification territoriale, témoigne de l'intérêt des métropoles envers la thématique. De même, la généralisation de l'usage de la notion de « ceinture verte » mêlant espaces naturels et agricoles dans les documents d'urbanisme de nombreuses métropoles (Paris, Nantes, Rennes, Lille, etc.) montre que la thématique est au cœur des stratégies de développement urbain.

Symbole enfin de cet intérêt des villes pour la protection des espaces ouverts périphériques, le périmètre de Protection et de valorisation des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PEANP) est créé en 2005 dans le cadre de la loi sur le Développement des Territoires Ruraux. D'autres outils réglementaires permettent la protection du foncier agricole (zonage agricole des PLU, Zones Agricoles Protégées (ZAP), etc.), mais la particularité du PEANP est, comme son nom l'indique, qu'il est spécialisé dans les espaces naturels et agricoles périurbains. Le PEANP permet de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et de mettre en valeur des espaces agricoles naturels et forestiers. Il garantit le classement en zone Agricole et Naturelle des terrains dans les documents d'urbanisme et doit être compatible avec le SCoT. Il permet la mise en œuvre d'un programme d'actions déterminé suite à une concertation avec l'ensemble des partenaires du territoire. Ce programme établit notamment les orientations foncières destinées à favoriser l'exploitation agricole. La création d'un outil dédié à la protection des espaces ouverts périurbains montre bien l'importance de la thématique.

⁶ SDRIF, p. 200

⁷ Etats généraux du paysage, 2010

Ainsi, la thématique agricole est intégrée dans des stratégies de planification territoriales, au travers des PAU, SCoT, PLU, PEANP et autres ZAP, qui constituent autant d'instruments d'action publique propres à intégrer l'agriculture dans le projet urbain.

L'analyse de ces documents d'urbanisme permet de déceler les raisons pour lesquelles les métropoles intègrent avec attention la thématique agricole à leurs stratégies urbaines. La conservation des espaces agricoles se fait autant pour des raisons sociales que d'urbanisme (Donadieu, 2003). D'une part, elle permet aux villes de contenir l'urbanisation en protégeant le foncier agricole. D'autre part, ces espaces agricoles conservés participent à la qualité du cadre de vie des habitants et portent donc une valeur sociale, importante à conserver dans une optique de ville verte et durable. L'agriculture n'est plus une simple activité productive, elle est désormais considérée comme pouvant participer à la construction des territoires.

Conclusion

Un regard renouvelé ainsi que de nouvelles attentes entourent le monde agricole, qui est dorénavant sensé produire des produits de qualité de manière respectueuse de l'environnement et les commercialiser localement. Les volontés sociétales et politiques convergent vers cette vision et expriment des attentes précises quant à l'évolution des pratiques des agriculteurs.

Le développement de programmes agriurbains et de systèmes de gouvernance territoriale intégrant le monde agricole ont repositionné le rôle de l'agriculture dans la construction des territoires. A l'heure du développement durable, les métropoles, qui se rêvent en ville verte, construisent leur développement territorial en intégrant avec attention la thématique agricole. L'agriculture est en effet perçue comme une thématique transversale permettant de répondre à différents enjeux de la ville durable : sécurité alimentaire avec les circuits courts, qualité du cadre de vie en participant au vert urbain, respect de l'environnement et sécurité sanitaire avec l'agroécologie. Ainsi, les métropoles cherchent à préserver l'espace agricole non seulement pour des raisons d'urbanisme mais aussi pour garantir un approvisionnement local en produits frais et favoriser un cadre de vie de qualité.

Pour entrer dans les stratégies de la ville durable, l'agriculture doit néanmoins remplir certaines conditions. C'est en quelque sorte le triomphe d'une vision urbaine de l'agriculture, réduite aux ventes en circuits courts et au tout biologique (Poulot, 2014).

Les agriculteurs perçoivent parfois ces volontés comme des contraintes voire des pressions émanant d'acteurs souvent éloignés de la réalité du terrain. Un décalage existe alors entre la nécessité de nourrir une population mondiale de plus en plus nombreuse avec de moins en moins de terres arables et une économie agricole fragilisée, et la vision urbaine et politique idéalisée de l'agriculture.

La question des modalités de rencontre entre ces deux mondes est donc à travailler et représente un réel chantier. Comme l'annonçait Pierre Donadieu il y a une vingtaine d'années, « *la transition entre les campagnes rurales faites pour produire et les campagnes urbaines faites pour habiter et produire sera donc l'une des questions principales du siècle prochain* » (Donadieu, 1999). Le paysagiste, dont la culture propre le place « *précisément au point d'articulation des deux mondes urbain et rural* » (Sébastien Marot), paraît être un acteur légitime dans le renouvellement des relations entre ville et agriculture.

II. Typologie d'approches paysagistes de la thématique agricole

Comme nous l'avons vu dans la première partie, la question du renouvellement des relations entre agriculture et ville est d'actualité. Dans le processus d'intégration de l'agriculture aux stratégies urbaines des métropoles, la vision urbaine stéréotypée de l'agriculture ne s'accorde pas forcément avec la réalité des pratiques agricoles productives. Si les fermes pédagogiques et autres potagers urbains ont, semble-t-il, trouvé leur place au sein des villes, les modalités de rencontre entre l'agriculture professionnelle et économiquement rentable et un contexte de plus en plus urbanisé posent toujours question. Le paysagiste, dont la pratique se situe à la lisière entre la ville et la campagne, semble particulièrement bien placé pour contribuer à la satisfaction d'exigences parfois antagonistes ou contradictoires, mais comment aborde-t-il la thématique agricole ?

Cette seconde partie expose, sous la forme d'une typologie non-exhaustive, différentes démarches paysagistes qui représentent autant de manières d'envisager la thématique de l'agriculture.

1. Une lecture esthétique : l'agriculteur comme « maître d'œuvre de la campagne »

Michel Corajoud évoque fréquemment la « campagne » pour parler des territoires ruraux ou de territoires où l'activité agricole prédomine. Il explique que la campagne est « *le lieu de l'agriculture, le lieu où les paysans travaillent la terre. Rien d'autre* » (Corajoud, 2003).

Corajoud considère ce travail de la terre comme étant une forme d'architecture du territoire. Il avoue avoir été inspiré par un article de Vittorio Gregotti, qui mettait en avant le travail de l'agriculteur comme « maître d'œuvre » de paysages, en se servant de photos aériennes de grands paysages et de grands territoires pour illustrer son propos. Dans cet article, Gregotti explique sa conception de l'agriculture comme une « *géographie volontaire* » qui serait à l'origine des formes premières de l'architecture et de la ville. Corajoud dit s'inspirer de la vision de Gregotti, qui avance que « *la façon dont les paysans dressaient sur leurs champs les premières lignes rationnelles du sillon était une première fondation possible pour la création d'une ville* » (Corajoud, 2003).

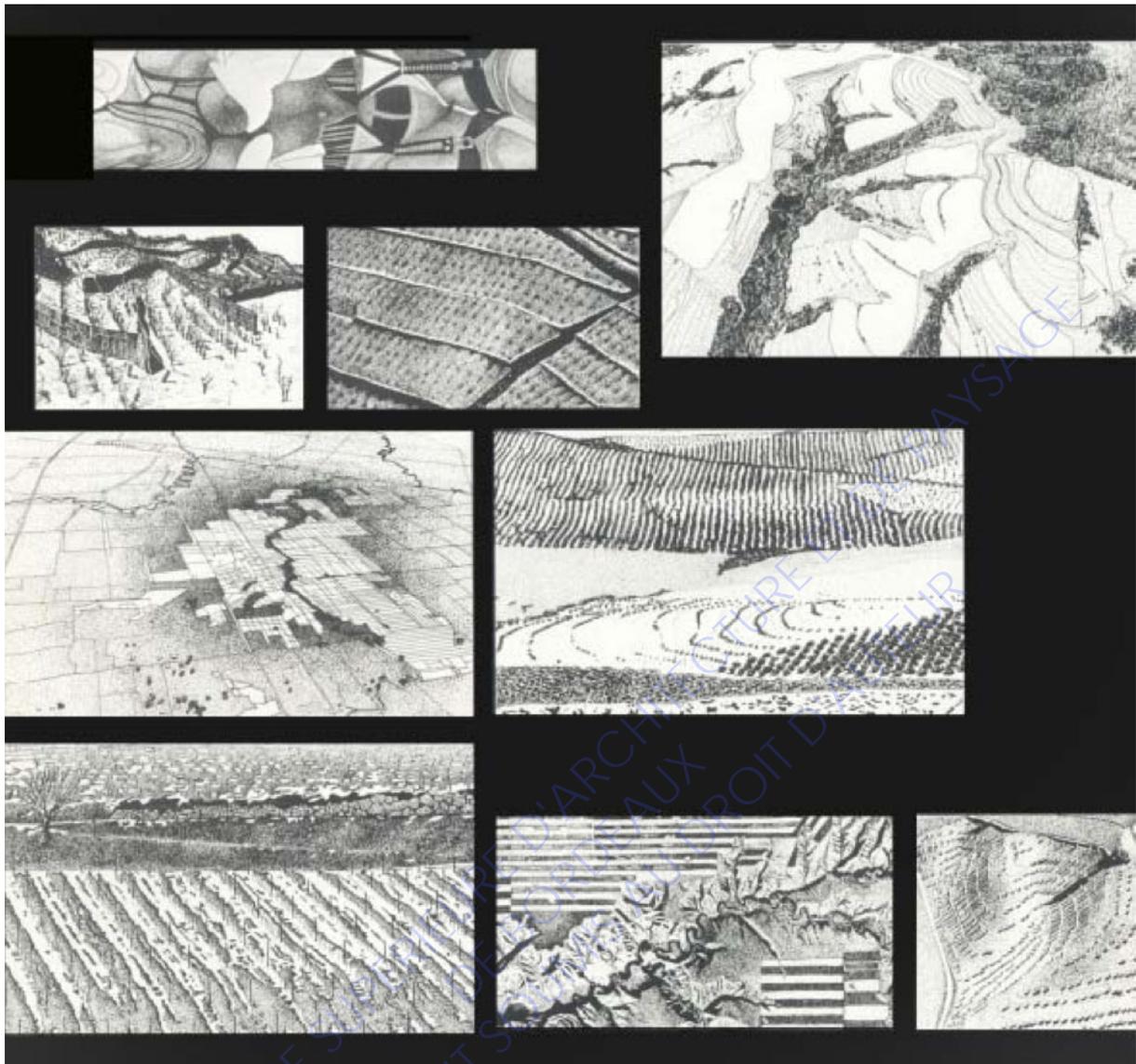


Figure 2 : Dessins de Michel Corajoud (source : *Le paysage, une expérience pour construire la ville*, Corajoud, 2003)

Cette conception des territoires ruraux architecturés par le travail de l'agriculteur est à la base de la réflexion menée par Corajoud quant à la prise en compte de l'agriculture. Considérant l'agriculture comme un mode d'architecture de l'espace et donc les paysages agricoles comme des paysages architecturés, le paysagiste analyse les territoires ruraux comme tels et en dégage des trames, des configurations, des éléments caractéristiques qu'il remobilise dans ses projets.

Cette approche de la campagne - et donc de l'agriculture - par l'entrée de la composition spatiale, Michel Corajoud la met en pratique dans différents projets, tels que ceux présentés ci-dessous.

Lors d'une étude sur le quartier Saint Antoine de Montreuil (1993), Michel Corajoud met en avant le parcellaire des « murs à pêches », témoins d'un système horticole local ancien encore bien présent.

Il réalise notamment une cartographie de l'espace encore instruit par ces murs, en indiquant aussi la répartition des murs disparus. Corajoud souhaite sauver les pans de murs existants pour que la ville puisse se constituer « *une source, une mémoire à partir de laquelle elle pourra,*

des agriculteurs » (Corajoud, 2003). Selon Michel Corajoud, mettre en relation la ville avec l'agriculture environnante participe à lui donner du sens, une identité. Ici, la nouvelle ville s'appuie donc sur une trame rurale ancienne et reste connectée à son environnement agricole. Ainsi, plutôt que de repartir d'une feuille blanche, le projet permet à la ville de tirer profit de l'héritage campagnard, de l'intégrer et de faire partie de son identité.

Corajoud considérera par la suite que c'est à l'Isle-d'Abeau qu'il s'est « *attaché profondément à l'idée que le paysage, la campagne pouvaient conférer du sens à la ville "diffuse"* » (Corajoud, 2003). Il considère que le fait de superposer la ville sur la trame rurale est susceptible de permettre la connexion entre les différents fragments de la ville diffuse, de lui donner un cadre, une orientation, un ordre.

Mais le paysagiste ne base pas forcément l'utilisation de motifs agricoles sur l'analyse du paysage campagnard ancien. Au côté de Claire Corajoud, il invente un bocage sans activité agricole au sein du parc des Saussets, alors que le paysage était jadis caractérisé par de grandes plaines céréalières. La création de ce bocage est plutôt une manière de perpétuer le souvenir de l'agriculture disparue, de la représenter, de l'évoquer. De vastes prairies, accessibles au public, participent aussi à l'évocation du paysage agricole. C'est là une reconstitution paysagère de la campagne via la mobilisation d'éléments, de trames agricoles. Puis, avec l'aménagement du parc de Gerland, Corajoud cherche à introduire le motif agricole en ville. C'est d'abord par les dimensions et la forme allongée du parc (500 mètres de long par 50 mètres de large), structuré en bandes très simples, que le paysagiste invoque l'agricole. Il cherche à ce que « *l'imaginaire du public quitte l'échelle de la plate-bande pour retrouver la dimension d'un champ cultivé* » (Corajoud, 2003). Ensuite, c'est par son mode de gestion que le parc rappelle les pratiques agricoles. Une gestion assez intense est mise en place, afin d'évoquer la campagne gérée par l'activité humaine. Par des tontes fréquentes, la fauche des associations végétales qui « *exacerbent les facteurs saisonniers et accélèrent le processus de croissance* », Corajoud cherche à évoquer les labours, semis et fauches caractéristiques de l'activité paysanne (Corajoud, 2003). Le paysagiste mobilise ici les formes et les techniques agricoles pour les insérer dans un parc urbain. C'est une entrée quelque peu différente des deux exemples précédents, cependant on retrouve cette approche par la forme, par la trame. Le paysagiste évoque l'agriculture par l'image, il compose une représentation de la campagne.

Michel Corajoud regarde donc la campagne comme un espace architecturé ayant le potentiel de guider l'aménagement de la ville. Il décompose ce territoire et en utilise les principes de composition, les trames, les éléments. Le paysagiste voit le travail de l'agriculteur comme une architecture de l'espace. Il considère la campagne comme « *préurbaine* », c'est-à-dire comme « *une écriture préparatoire à la ville* » (Corajoud, 2003). Il montre aussi que l'esthétique campagnarde à sa place en ville. Michel Corajoud défend l'idée d'une hybridation esthétique et structurelle entre ville et campagne.

2. Le paysagiste pour permettre la transition vers l'agroécologie

Une des lectures du rôle du paysagiste vis-à-vis de l'agriculture est d'ordre agronomique. Cette vision est largement relayée par les publications et conférences de l'agronome et urbaniste Régis Ambroise, vice-président et membre actif du collectif Paysage de l'après-pétrole. Cette association a pour objectif de « *redonner durablement à la question du paysage*

un rôle central dans les politiques d'aménagement du territoire, dans un contexte de transition énergétique et plus largement de transition vers un développement durable »⁹.

La réflexion de Régis Ambroise part d'un constat : la longue relation entre agronomie et paysagisme est à l'origine de nombre de paysages agricoles identitaires français. Comme il l'explique, on ne dissociait pas agronomes et paysagistes jusqu'à la moitié du 19^e siècle. C'est à partir de là que la séparation apparaît : les paysagistes sont confinés aux parcs et jardins, tandis que les agronomes sont en charge de la productivité des campagnes. Ambroise invoque un besoin de reconnecter les deux professions au vu du contexte actuel (quantité limitée de ressources fossiles, considérations écologiques contemporaines, etc.). Il considère qu'un changement de modèles agricoles est inéluctable et que la participation des paysagistes à ce changement est nécessaire.

Ambroise met en avant l'approche systémique des paysagistes, dont l'entrée par le paysage permet de prendre en compte les différentes composantes d'un territoire comme un tout, avec une vision d'ensemble. Il défend ce regard paysagiste et l'oppose à la manière dont les techniciens ont traité des sujets tels que les transports, la production d'énergie, l'aménagement urbain ou l'agriculture séparément au long du 20^e siècle, isolant chaque thématique. L'approche paysagère permet donc d'appréhender le territoire dans son ensemble, et c'est en cela que le paysagiste peut jouer un rôle vis-à-vis de l'agriculture selon Ambroise.

L'agronome-urbaniste avance que pour réinventer de nouveaux modèles agricoles, il est nécessaire pour les aménageurs de prendre en compte les caractéristiques physiques des territoires afin de révéler les « *potentiels agronomiques naturels* » des lieux d'exploitation (Ambroise, 2013). Il juge que l'approche paysagère, mobilisant notamment la géographie et l'histoire des territoires, est pertinente pour révéler les ressources naturelles et humaines (savoir-faire anciens) des territoires. L'entrée par le paysage permet ici d'ancrer les exploitations agricoles dans le fonctionnement naturel du territoire et de mieux tirer profit des ressources que ce dernier peut offrir. L'objectif est d'améliorer le fonctionnement de l'exploitation agricole, à partir de la prise en compte des ressources du territoire révélé par une analyse paysagère.

De plus, Ambroise rappelle que « *l'agro-écologie ne pourra se développer correctement dans le cadre spatial mis en place pour favoriser l'agriculture industrielle* » (Ambroise, 2013). L'auteur avance que les approches paysagères peuvent permettre la transition vers de nouveaux systèmes alternatifs respectueux de l'environnement et durables, en inventant « *une organisation du parcellaire agricole propre à faciliter l'adoption de l'agro-écologie* » (Ambroise, 2013). Le paysagiste, par sa maîtrise de l'aménagement de l'espace, est donc un acteur légitime pour participer au développement de ces nouvelles configurations agricoles. Régis Ambroise défend avant tout une approche paysagère qui serait capable de resituer les principes agronomiques dans l'espace.

De même, l'auteur met en avant les approches paysagères liées à l'écologie du paysage, qui fournissent de nombreux « outils » dont la mobilisation dans l'aménagement du paysage permet de spatialiser des concepts agro-écologiques. La bande enherbée, la haie, le bosquet, la mare ou le mur en pierre sèche sont en effet autant d'éléments permettant au paysagiste ou à l'écologue du paysage de spatialiser la démarche agro-écologique, de l'implanter concrètement au sein d'un espace et de la faire participer à l'élaboration d'un paysage cohérent.

⁹ www.paysages-apres-petrole.org



Figure 4 : Agroforesterie en Gascogne (source : <http://biogascogne.com/agroforesterie>)

Le paysagiste et agriculteur Rémi Janin concrétise cette vision agronomique du rôle du paysagiste dans la prise en compte de l'agriculture à la ferme du Vernand, qui n'est autre que l'exploitation familiale. Comme il l'explique¹⁰, il a défini un « projet de paysage » intégrant les volets agronomique et écologique sur les cinquante hectares de l'exploitation. « *L'approche par le paysage* » lui a permis de définir « *des entités de travail en fonction de chaque usage agricole* ». Rémi Janin rappelle que « *le but n'est pas de faire un décor, mais de concevoir des paysages nourriciers. Toute l'approche consiste à les rendre les plus cohérents possibles pour améliorer en même temps la qualité agronomique et la qualité écologique* ». Ainsi les parcs à moutons sont implantés sur les parties les plus séchantes, les parcs à vaches Highland (espèce adaptée aux zones humides) dans les fonds de vallée, les cultures céréalières sur les zones pentues, disposées en fines bandes parallèles à la pente et non labourées pour éviter l'érosion du sol, des arbres isolés sont plantés pour servir de nichoirs aux rapaces, prédateurs de nuisibles, et puiser des nutriments profonds dans le sol, etc. Le paysagiste mélange vision paysagère et vision technique issue de l'agro-écologie pour aménager un paysage agricole cohérent. La démarche paysagère participe alors à mettre en œuvre des systèmes de production adaptés aux potentiels naturels locaux, incitant à un multi-usage des sols. Selon Régis Ambroise, avec son travail à la ferme de Vernand, Rémi Janin « *fait la preuve que l'agronomie qui intégrerait une vision, un regard, beaucoup plus approfondi sur l'organisation de l'espace pourrait contribuer à la mise en œuvre d'une agro-écologie bien plus performante* ». Par cette entrée agronomique et écologique, le paysagiste, par sa maîtrise de la question spatiale, apporte une cohérence au plan d'ensemble. L'approche paysagiste permet d'exprimer cette diversité paysagère sous la forme d'une composition faisant se rencontrer différentes séquences ou d'unités paysagères. Le célèbre paysagiste Gilles Clément déclare par exemple que l'on voit à la ferme du Vernand « *qu'il y a plusieurs manières de s'occuper de l'espace et il y a aussi bien sûr des strates, les forêts, les buissons, les herbes, quelque chose qui donne vraiment une grande richesse à l'aspect strictement paysager* ». Il convient de préciser que l'approche paysagère de Rémi Janin ne se limite pas à une spatialisation orchestrée de principes agro-écologiques au niveau de son exploitation. D'une part, il a fondé avec son frère, architecte, une agence d'architecture et de paysage spécialisée

¹⁰ D'après une vidéo en ligne réalisée par le ministère de la Transition écologique et Solidaire où Rémi Janin et d'autres acteurs expliquent et commentent le projet de la ferme de Vernand.

dans la thématique agricole et l'espace rural. D'autre part, son approche au niveau de l'exploitation comporte aussi un volet socio-culturel ; considérant que les espaces *agricoles* « doivent se réinventer au sein de sociétés devenues urbanisées », il a créé l'association Polyculture, qui organise des événements culturels (spectacles, interventions artistiques, concerts) au sein de ses champs « pour imaginer ici-même ces nouveaux partages et ces nouveaux usages de cet espace agricole ».

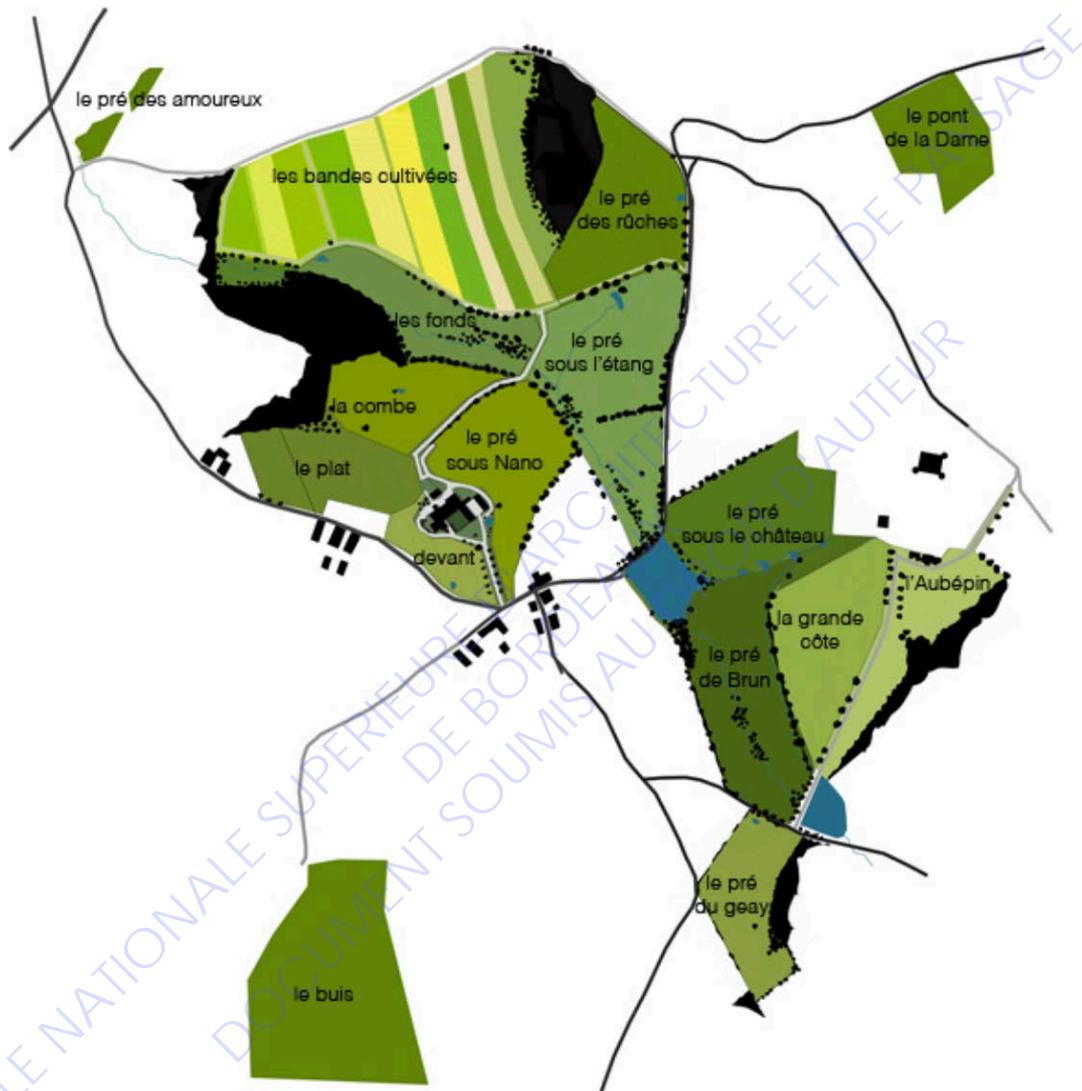


Figure 5 : Plan de la ferme du Vernand (source : www.vernand.net)

Dans cette volonté de développer des nouveaux systèmes agro-écologiques, Régis Ambroise trouve une autre utilité au travail du paysagiste : sa compétence de communicant. En effet, pour voir le jour et être acceptés, les projets doivent être dessinés, développés et compris par une diversité d'acteurs. Par la maîtrise d'outils graphiques tels que les cartes, croquis, blocs diagrammes ou autres coupes, le paysagiste est expert en la matière et permet d'« enrichir la compréhension des atouts et contraintes particuliers à chaque lieu » auprès des agriculteurs, des élus et des habitants.

3. Plans et chartes de paysage : une prise en compte variable de la thématique agricole

La réalisation de plans et chartes de paysage représente une manière de prendre en compte l'agriculture pour le paysagiste. En effet, ces démarches paysagères se basent sur un diagnostic paysager à l'échelle d'un territoire englobant ses différentes composantes, telle que l'agriculture. Ce diagnostic repose sur une prise en compte des données économiques, sociales et environnementales du territoire et met en avant les atouts et les enjeux du territoire. Il aboutit ensuite à un programme d'actions à mener. Les plans et chartes de paysage peuvent ainsi servir à mettre en exergue le rôle que l'agriculture peut jouer en faveur du paysage et détailler les actions à mettre en place pour favoriser sa pérennité et assurer sa place dans les paysages de demain.

- La Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes est un exemple de démarche paysagère ayant permis une reconnaissance de l'agriculture dans les stratégies d'aménagement territorial. A l'origine de la démarche, une demande émanant du monde agricole. Face à la pression foncière et à la déprise agricole, c'est l'AOC Costières de Nîmes qui sollicite la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole pour que le développement des communes tienne compte de l'activité viticole, de son économie et de sa pérennité. Un projet de charte paysagère à l'échelle des vingt-quatre communes de l'aire d'appellation est alors enclenché.

Celle-ci comporte un plan d'actions composé de trente-quatre fiches opérationnelles réparties autour de trois axes : la préservation des ressources naturelles et la biodiversité, la gestion de l'identité rurale et agricole du territoire et la valorisation de l'activité agricole par le tourisme et la communication. La thématique agricole est dominante dans cette charte, qui met en exergue le rôle que peut jouer l'agriculture pour le développement du territoire et à favoriser son évolution. Une carte des potentiels paysagers et environnementaux est réalisée. Cette carte va servir de « guide » au moment de l'élaboration de diagnostics de territoire et des documents d'urbanisme tel que le PLU. Elle est intégrée dans les documents de planification territoriale du SCoT Sud Gard et du projet d'agglomération de Nîmes Métropole. La Charte paysagère et environnementale des Costières de Nîmes donne une légitimité au monde agricole face à l'urbanisation, grâce à des orientations claires, partagées et cohérentes à l'échelle du territoire.

- Le plan de paysage de Chartreuse est un autre exemple de prise en compte avancée de l'agriculture. Le diagnostic paysager met en avant l'importance du rôle de l'agropastoralisme, dans la gestion des paysages identitaires de ce territoire. Un constat est que « *la perception des paysages est ici directement liée aux proportions et configurations des clairières* ». Le diagnostic met en garde contre la fermeture de ces paysages de moyenne montagne caractérisés par l'alternance d'espaces agricoles ouverts et d'espaces boisés fermés ; il met aussi en avant la fonction écologique et patrimoniale de l'agriculture ainsi que sa forte responsabilité dans l'attrait touristique estival.

Parmi les quatre objectifs principaux fixés par le plan, deux sont liés à l'agriculture : l'un est de maintenir la spécificité des différents terroirs agricoles en s'appuyant sur leur complémentarité, mettre en place des outils de protection des sols agricoles, identifier, protéger et renouveler le patrimoine arboricole non forestier et encourager la plantation d'arbres à fruits ; l'autre objectif est de maîtriser les processus de déprise agricole en

diversifiant les pratiques et les productions agricoles, promouvoir des modes de gestion collective des sols, initier et appuyer des interventions agricoles et forestières conjointes, soutenir les démarches de demande de labellisation et accompagner le développement de projets agricoles innovants.

En somme, la thématique agricole est largement traitée et mise au premier plan dans cette démarche paysagère.

- L'exemple du plan de paysage du Larzac est différent. Le territoire concerné est pourtant caractérisé par un paysage à dominante agricole et naturelle. Dès le début du diagnostic paysager il est annoncé que « *la fonction pastorale, agricole et forestière* » qui s'estompé est la cause d'une simplification et d'une uniformisation de la perception du paysage larzacien.

Le diagnostic rappelle l'importance de l'agropastoralisme ovin, qui a pu maintenir les grands paysages naturels et agricoles des Grands Causses hérités d'une utilisation agropastorale ancienne, et met l'accent sur le fait que les terres agricoles sont les premières convoitées par l'urbanisme et qu'il est nécessaire de les préserver.

Pourtant, parmi les trois axes du plan d'actions issu du diagnostic paysager, aucun ne porte directement sur la problématique agricole. Seules quatre des vingt-cinq fiches préopérationnelles concernent l'agriculture.

- Un autre plan de paysage est celui des Préalpes d'Azur, qui concerne le territoire du PNR du même nom, à l'exception de la portion couverte par le plan de paysage de Sophia-Antropolis. Le diagnostic paysager rend compte de l'importance de l'agriculture dans la construction des paysages. « *Les fondements des paysages* » sont déclinés en sept points dont trois concernent directement l'agriculture (« *les paysages agro-pastoraux et la forêt* », « *les terrasses* », « *les cultures traditionnelles : arboriculture, aromatiques, vigne* »). Néanmoins, des neuf objectifs d'actions émanant du diagnostic paysager, seul un est en lien avec la problématique agricole (« *préserver et développer les pratiques agricoles et forestières* »). Parmi les trois actions définies, deux consistent en l'élaboration de guides de préconisations. Qui plus est, ces guides ne concernent pas l'activité agricole directement : l'un porte sur la construction et la gestion des bâtiments agricoles et l'autre sur l'élaboration de plans de gestion forestière. La troisième action proposée est la préservation des « restanques », qui sont des murets en pierres sèches issus de pratiques agricoles anciennes. Ainsi, bien que ce plan de paysage concerne un territoire où l'agriculture est bien présente, la thématique agricole est marginalisée.

Au total, les plans et chartes de paysage peuvent être des outils permettant aux paysagistes de favoriser une meilleure prise en compte de l'agriculture dans l'aménagement du territoire.

Ces démarches permettent de donner du poids aux problématiques agricoles et de mieux les intégrer aux documents d'urbanisme par exemple. Par le recours à un vaste travail de concertation, elles permettent d'impliquer les différents acteurs, notamment les agriculteurs. L'analyse permet de constater qu'en réalité, le degré de prise en compte de l'agriculture y est variable, surtout au niveau des objectifs d'actions concrètes, selon l'origine de la démarche et les intérêts économiques auxquels l'agriculture est associée. A Nîmes, le monde agricole était à l'origine de la demande ; en Chartreuse, il s'agit d'un territoire de moyenne montagne, où l'agriculture participe à la gestion de paysages remarquables possédant une attractivité touristique.

4. Le paysagiste pour révéler les pratiques agricoles façonnant les paysages

L'entrée « ethno-paysagère »

Le Travail Personnel de Fin d'Études du paysagiste Stéphane Duprat sur le territoire des Jalles au nord de Bordeaux, nommé *Chemins de possibles...*, propose au paysagiste d'aller à la rencontre des agriculteurs pour acquérir une fine connaissance des paysages agricoles et légitimer son rôle (Duprat, 2006). Il développe un concept d'analyse « ethno-paysagère » basée sur une immersion profonde dans le territoire, au contact des gens et des paysages. Sa méthode se décompose en plusieurs étapes : une analyse préalable faite de recherches et de contacts (avec les élus locaux par exemple) ; puis une analyse « ethno-paysagère », c'est-à-dire un voyage au cœur du territoire d'étude ponctué de rencontres organisées à l'avance, avec les agriculteurs.

Le paysage est convoqué lors des entretiens avec les agriculteurs, avec des blocs diagrammes, des cartes IGN ou des photos aériennes. Cette approche permet de faire émerger les représentations des agriculteurs par l'entrée du paysage.

La démarche « ethno-paysagère », associée à l'analyse préalable, permet au paysagiste d'acquérir une connaissance poussée du territoire. Par sa compréhension des lieux et des gens, le paysagiste développe une « posture idéale de médiateur ».

Le prisme du paysage permet alors de parler du territoire avec un langage commun et facilement compréhensible de tous. Cette approche ouvre le débat au delà du « cercle habituel des décideurs » ainsi que « les portes derrière lesquelles se cachent de nouvelles représentations, de nouvelles intentions ».

Grâce à son travail en amont, il peut utiliser le paysage comme « élément mobilisateur, outil et intermédiaire entre les groupes sociaux et leur cadre de vie, dans l'objectif de faire émerger un projet partagé ».

L'entrée « ethno-géographique » du paysagiste

Dans sa thèse nommée *Entre-tenir la montagne*, Dominique Henry propose une entrée paysagère dans la thématique agricole en se basant sur l'analyse des pratiques agricoles (Henry, 2012). Partant du postulat que ce sont les pratiques des agriculteurs qui façonnent les paysages agricoles, le paysagiste cherche à comprendre ce qui motive ces pratiques. Il soutient que pour comprendre l'esthétique particulière du paysage agricole, il faut être en « capacité de questionner la relation intime de l'agriculteur à son espace de travail, de questionner sa vision paysagère des choses ». Pour ce faire, il juge nécessaire d'adapter les méthodes d'analyse à cette « singularité du rapport paysan au paysage ». L'observateur doit être en mesure de « s'empaysanner », c'est-à-dire d'adopter le regard et la sensibilité des agriculteurs vis-à-vis de leur espace de travail et de vie pour déceler leur vision paysagère.

Le postulat sur lequel Dominique Henry fonde sa réflexion est emprunté à la méthode géoagronomique, notamment développée par Jean-Pierre Deffontaines, ingénieur agronome et chercheur, pour lequel la production de paysages par l'agriculture est en partie le résultat concret des pratiques agricoles. En ce sens, le paysage est utilisé pour expliquer les pratiques « en tant qu'il les reflète en partie ». Il est à la fois échelle d'observation et révélateur de pratiques. Le paysage est alors « un outil pour se questionner et questionner le travail de l'agriculteur ».

Etudiant les valeurs et pratiques des agriculteurs et leur interrelation avec des représentations paysagères, Dominique Henry mobilise l'approche ethnogéographique comme « *cadre de pensée* ». L'ethnogéographie cherche à aborder les relations société/nature en étudiant les valeurs qui orientent les pratiques et, en retour, la manière dont les pratiques influent sur les regards et la sensibilité des hommes. C'est donc une approche qui s'intéresse à la fois aux représentations paysagères des agriculteurs et aux valeurs qui guident leurs pratiques.

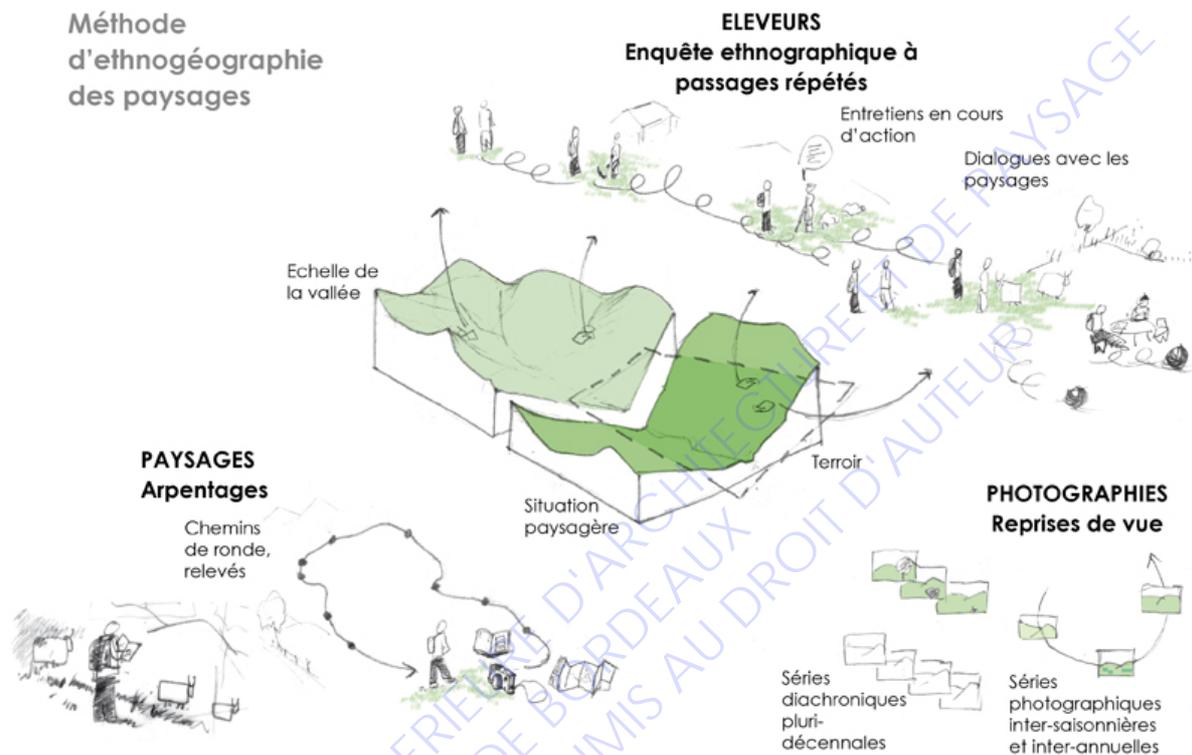


Figure 6 : « Trois vallées des Pyrénées centrales comme cadre d'une analyse comparée. » © Dominique Henry 2012 (source : www.projetsdepaysage.fr)

Selon le paysagiste, l'analyse du travail des agriculteurs permet d'accéder au paysage agricole, à « *sa compréhension dans la profondeur de ce qui l'agit* ». A l'inverse, le paysage « *dans toutes ses dimensions d'espace géographique et de relation sensible au lieu* » ouvre un accès à la perception des pratiques agricoles dans leur aspect productif de formes et de valeurs. Le paysage est ainsi mobilisé en sa qualité de médiateur, qui est « *tout à la fois objet même de la recherche et outil véritable de la recherche* » (Barrué-Pastor et al., 1992).

Dominique Henry mobilise des outils tels que la lecture des paysages, la photo-comparaison diachronique à pas de temps variables et l'enquête sociale à passage répété prenant le paysage in-situ comme support. Il accorde aussi une grande place à l'image sous toutes ses formes : photos en séries, cartes, mais aussi blocs paysagers dessinés et autres dessins.

La méthodologie développée par Dominique Henry permet selon lui de se baser sur une analyse fondée sur des éléments concrets. Sa méthode est « *une manière d'aborder le territoire par sa dimension sensible à travers une approche qualitative de l'espace et ce, en vue de l'action – plus précisément du projet* ». Par l'étude de cet ensemble de relations croisées entre pratiques agricoles et paysages, il est en effet possible de constituer une « *production originale de connaissance, au plus proche des hommes et de leur territoire* ».

Cette production, qui permet de comprendre le mécanisme de fabrication des paysages agricoles par les pratiques des agriculteurs, peut être une base à remobiliser en termes prospectifs, où elle pourrait être « garante de sa réussite et de son adhésion auprès des acteurs locaux » (Henry, 2013).

5. Le paysagiste et les parcs métropolitains intégrant la composante agricole

Les paysagistes sont des concepteurs reconnus de parcs ; parmi ces derniers, certains intègrent la composante agricole. Ceux-ci sont souvent situés en périphérie de ville et parfois même en situation urbaine et servent à la fois à préserver des espaces agricoles menacés par l'étalement urbain et à offrir un petit bout de campagne proche de la ville pour la récréation des citoyens.

Ces parcs naturels et agricoles ou parcs urbains agricoles peuvent être créés sur des espaces agricoles préexistants, mais aussi sur des espaces « naturels » ou encore consister en la transformation de parcs urbains existants. Le principe de ces parcs est à la fois d'avoir une valeur productive tout en ayant une valeur d'espace public ou semi-public. Ce sont des lieux proposant des modalités de rencontre entre espaces de productions agricoles et usages urbains. Ils s'appuient sur une vision de l'agriculture comme étant multifonctionnelle, alliant notamment production alimentaire et participation à la qualité du cadre de vie des individus. Ainsi, les chemins d'exploitation peuvent servir de chemins de randonnée, les bâtiments agricoles peuvent être utilisés pour d'autres usages (fêtes, concerts, etc.) lors des périodes où ils ne servent pas à l'agriculteur, les prairies pâturées peuvent temporairement se transformer en pelouse ouvertes au public, etc. (Janin, 2013). L'objectif est alors de faire se rencontrer espaces agricoles et usage récréatif. En somme, ces parcs sont de vrais laboratoires pour expérimenter des modalités de rencontre entre agriculture et ville. Des paysagistes ont pu saisir cette opportunité de travailler sur le renouvellement des relations entre ces deux mondes et ont participé à l'élaboration de certains de ces parcs multifonctionnels.

- L'exemple le plus connu est sûrement celui du parc de la Deûle, dont le projet (300 hectares de surface d'intervention) est porté par une équipe de paysagistes composée de Jacques Simon, Yves Hubert et Jean-Noël Capart dès 1995. Situé en périphérie de l'agglomération de Lille, entre franges de l'urbanisation et maillage agricole. C'est un grand parc : il s'étend actuellement sur une superficie de 700 hectares, alliant espaces publics et agricoles. L'objectif de la métropole avec ce parc est de doter l'agglomération d'un « *équipement de nature* », ainsi que de maintenir une activité agricole et de permettre aux citoyens de conserver un paysage rural, en développant de nouveaux rapports entre ville et campagne¹¹.

Les rapports entre agriculture et ville font l'objet d'un des trois grands thèmes qui structurent l'intervention de l'équipe menée par Jacques Simon. Le projet s'articule autour des thématiques de la « *nature retrouvée* », la « *nature domestiquée* » et la « *nature rêvée* ». La « *nature retrouvée* » signifie la volonté de recréer des espaces paysagés évoquant l'idée de « nature » à partir d'un territoire dégradé par son passé industriel. Cela passe par la plantation de milliers d'arbres, des travaux importants de nivellement, de dépollution du sol. La « *nature*

¹¹ Ministère de l'Ecologie et du Développement durable/Direction de la nature et de paysages, *Grand Prix National du Paysage 2006 – Le parc de la Deûle*, brochure réalisée à partir du dossier de candidature, 2006.

rêvée » correspond à la création d'un jardin de 33 hectares évoquant l'histoire des cultures des communautés qui composent la métropole lilloise. Enfin, la « *nature domestiquée* » vise à réconcilier l'urbain et le rural en imbriquant les espaces de loisirs dans les territoires agricoles.



Figure 7 : Parc de la Deûle (source : prix du paysage 2006, Ministère de l'écologie et du développement durable)

Dès l'origine, les paysagistes cherchent à intégrer les agriculteurs en développant une coopération avec eux, qu'ils considèrent comme les « *alliés du parc* ». Des journées de formation sont organisées afin de prendre connaissance des projets économiques des agriculteurs et des les sensibiliser à leur environnement. Suite à ces échanges et aux confrontations des différents points de vue, ressortent des convergences d'idée et des objectifs formulés à moyen terme. Les objectifs concernent alors aussi bien l'accueil des visiteurs ou la vente sur place que des projets de reconversion vers la diversification des cultures, la création de chenil ou encore l'équitation. Cette diversification des activités permet le maintien de l'agriculture, tout en offrant un cadre de vie adapté à un usage récréatif.

Dans un second temps, les paysagistes cherchent à exprimer les projets agricoles de chacun sous forme de plan masse à long terme. Pour ce faire, ils visitent chaque exploitation agricole à deux reprises. Une première fois pour comprendre les enjeux, une seconde fois pour présenter et discuter une proposition formulée par les paysagistes. L'objectif de cette démarche étant d'identifier les besoins fonctionnels (accès, dessertes, implantations de bâtiments, de clôtures, etc.) afin de les intégrer à la proposition de plan. A partir de ces échanges, les paysagistes ont constitué des dossiers pour chaque exploitation afin d'obtenir des subventions et la fourniture de végétaux pour mener à bien les projets développés. Les opérations se traduisent par la restauration de prairies d'élevage, la plantation de haies bocagères et de vergers, la revalorisation de friches en prairies de fauche, la remise en état

des dessertes agricoles et d'autres éléments liés aux pratiques agricoles (rigoles d'assèchement redessinées et remise en eau, barrières et clôtures changées).

Les paysagistes, tout en respectant les besoins des agriculteurs, ont réussi à intégrer l'espace agricole à l'identité du parc par l'utilisation d'un vocabulaire commun dans l'aménagement des chemins (en sable de Marquise et dont les bordures sont végétalisées et régulièrement fauchées), le traitement des fossés, le profilage des talus ou encore le mobilier agricole. Ce langage partagé permet de mettre en résonance les différents espaces du parc et d'y ancrer l'espace agricole. Afin de donner à voir et à parcourir l'espace agricole restructuré et paysagé, un réseau de promenades est développé à partir du maillage des chemins ruraux. Ce langage paysager, qui est inscrit dans la Charte du parc de la Deûle, est une technique discrète mais efficace pour incorporer l'agriculture, la faire participer aux représentations liées au parc. Les paysagistes intègrent l'espace agricole à l'esthétique du parc sans pour autant tomber dans la un travail de décoration.

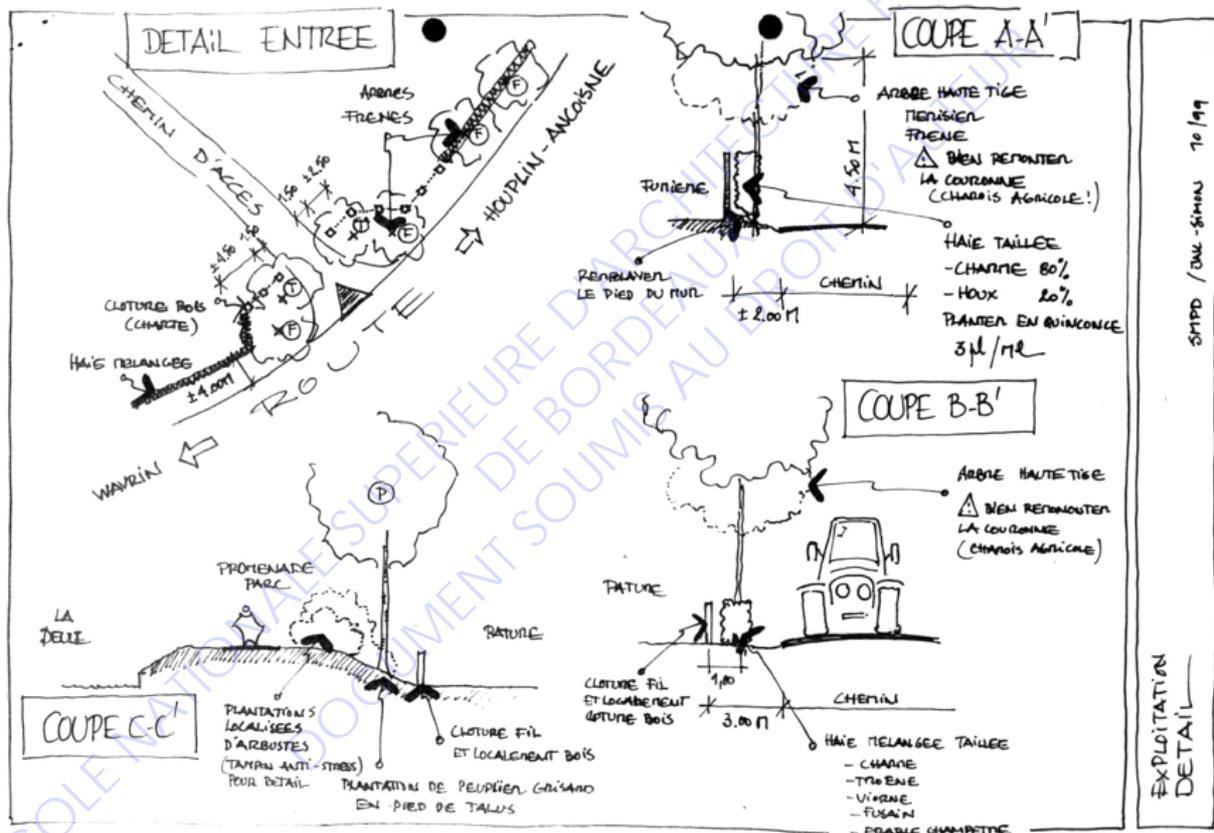


Figure 8 : Plan de détail d'après les schémas d'intension des agriculteurs et les préconisations de paysagistes (source : JNC international)

Ainsi, le travail effectué par les paysagistes dans la prise en compte de l'agriculture au sein du parc de la Deûle se concentre autour de l'intégration paysagère des espaces agricoles dans un environnement de parc, tout en cherchant à adapter le parc au fonctionnement agricole pour qu'il ne représente pas une contrainte pour les agriculteurs. Cette intervention va bien au delà de l'installation d'une signalétique, c'est un vrai travail de composition qui donne une identité commune aux espaces composant le parc et met en avant l'agriculture comme participant à la qualité paysagère du parc.

- La métropole lilloise développe un nouveau projet de parc métropolitain agricole avec le Parc du Mont Ferrain (640 hectares de superficie totale) : « *Le projet préserve les activités agricoles et les paysages qu'elles dessinent tout en permettant à la population de les découvrir et de se les approprier. Un réseau de chemins et de sentiers sera créé, qui permet de relier des lieux remarquables aménagés ou restaurés tels que jardins, belvédères, cours d'eau et étangs, chemins pavés, oratoires, fermes, estaminets...* »¹².
- En Suisse, l'agglomération de Lausanne porte l'idée de la création d'un projet de parc agricole. Le P.A.R.C (Parc Agricole Récréatif et Culturel) de la Blécherette serait « *l'emblème d'une nouvelle manière de considérer le rapport ville-campagne* »¹³.
- Le projet de Parc Naturel et Agricole de Pin Balma, porté par Toulouse Métropole depuis 2010, est toujours en phase conceptuelle. La métropole explique qu'il s'agit de « *préserver les espaces naturels et agricoles de la commune en créant un pôle nature propice à la détente et aux activités de loisirs facilement accessible aux métropolitains* »¹⁴.
- Le paysagiste Michel Desvigne est en charge du projet (en cours) de Parc Naturel Agricole faisant partie du vaste programme « Eau et Paysage », développé à l'échelle du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Le projet consiste en la reconquête d'une enclave agricole menacée par l'enfrichement et en son ouverture à de nouvelles pratiques (pédagogiques, scientifiques et touristiques). Le paysagiste propose de définir clairement les structures paysagères du site et de s'appuyer « *sur les tracés agraires existants afin d'ouvrir le site* », à l'image du travail des paysagistes sur le parc de la Deûle avec les chemins ruraux. L'ouverture du parc aux visiteurs prend aussi la forme d'une piste cyclable traversante. Enfin, des « *boucles de jardins* » offrent aux promeneurs des espaces paysagés et des micro-stations forment des lieux d'observation du site et de son environnement. Ce projet met en avant l'intégration d'espaces agricoles à un fonctionnement de parc, avec un travail sur les circulations, pour donner à voir l'agriculture, ainsi qu'une redéfinition du contexte physique de ces espaces agricoles en espaces paysagés.

¹² Métropole Européenne de Lille, *Projets urbains de la Métropole Européenne de Lille – Une sélection de projets d'aménagements*, 2018.

¹³ Schéma directeur du Nord Lausannois (SDNL), Chantier 4A, foodurbanism.org

¹⁴ Toulouse Métropole, octobre 2017, source : actu.fr



Figure 9 : Photomontage pour le projet de Parc Naturel Agricole Métropole Nantes Saint-Nazaire, Michel Desvigne (source : www.micheldesvignepaysagiste.com)

- Le projet de parc agricole naturel et urbain de la Bouillie, développé par l'agence paysagiste Chorème et lauréat d'une étude prospective commandée par la communauté d'agglomération de Blois, concerne une zone périurbaine inondable située dans la périphérie de Blois. Dans l'optique de transformer cet espace en un déversoir protégeant la ville en permettant de limiter le débit de la Loire en cas de crue, la communauté d'agglomération de Blois engage un processus de désurbanisation de la zone et lance une étude en 2009 pour la réflexion sur le devenir du site. Chorème propose alors de transformer le secteur de la Bouillie en un parc agricole naturel et urbain, construit sur une superposition de la trame verte et de la trame bleue.



A gauche, figure 10 : axonométrie du projet de parc agricole naturel et urbain de la Bouillie, (source : www.choreme.fr)

A droite, figure 11 : photomontage pour le projet de parc agricole de la Vénage / Ecublens, (source : www.fabriques-ap.net)

- L'agence de paysage et d'architecture Fabriques, des frères Janin, propose le projet du parc agricole de la Venoge / Ecublens en réponse à une étude lancée par la commune d'Ecublens (située dans la périphérie de Lausanne) en 2013, interrogeant le devenir d'un espace agricole de cent quarante hectares. Le parc, qui « *vise à affirmer la nature agricole du site à partir de son contexte paysager* » énonce trois grands espaces : une part la vallée productive, le parc agricole et des quartiers agricoles¹⁵. La vallée productive consiste à conforter l'aspect naturel des espaces accompagnant le cours d'eau de la Venoge en leur donnant plus d'épaisseur par l'installation de boisements ponctués de clairières pâturées. Le parc agricole entoure le hameau historique du site et est conforté dans sa structuration publique par des cheminements et des « *micro-espaces publics* ». Enfin les quartiers agricoles proposent « *des formes alliant habitat et espaces productifs variés* ».

Conclusion

Le paysagiste appréhende la thématique agricole de bien des manières. De la lecture esthétique de Michel Corajoud à l'approche ethno-paysagiste de Stéphane Duprat, cette typologie met en avant une réelle diversité de points de vue et de contextes. Parmi ceux-ci, le cas des parcs métropolitains intégrant la composante agricole est particulièrement pertinent pour vérifier notre hypothèse. En effet, le paysagiste est attendu dans ce type de projet, qui est axé sur la recherche de modes de cohabitation entre activités agricoles et récréatives. En plus de permettre la définition d'un type de cas d'étude approprié, cette seconde partie fournit de nombreux éléments mobilisables pour enrichir notre analyse.

III. Etude pratique de la place du paysagiste dans le renouvellement des relations entre ville et agriculture à partir des cas du parc des Coteaux et du parc des Jalles

Afin de vérifier que le paysagiste se trouve aujourd'hui à une place déterminante dans le renouvellement des relations entre ville et agriculture, cette troisième et dernière partie consiste en l'analyse de la place du paysagiste dans deux projets de parcs métropolitains intégrant la composante agricole. Ces parcs sont des lieux de contact entre agriculture et usages urbains, d'expérimentation de relations, et le théâtre de projets où les paysagistes disposent d'une certaine antériorité et d'une légitimité. Ce type de cas forme donc un contexte d'analyse pertinent pour tenter de vérifier notre hypothèse.

Les cas d'études sont deux parcs situés au sein de la métropole bordelaise, qui intègrent la composante agricole de manière distincte : le parc des Jalles et le parc des Coteaux. Le premier s'étend sur un territoire où l'agriculture est présente depuis plusieurs siècles, tandis que le second accueille une activité éco-pastorale et une ferme depuis peu et est concerné par un projet territorial visant à implanter des exploitations agricoles sur le domaine public.

¹⁵ Description du projet du parc de la Vénoge / Ecublens, www.fabrique-ap.net

Méthodologie

Cette étude consiste en une analyse qualitative menée au moyen d'une série d'entretiens en profondeur et s'appuyant, en amont et en aval de ces rencontres, sur des recherches documentaires. Les points de vue des paysagistes ayant participé à ces deux projets de parcs ainsi que ceux d'un ensemble d'acteurs ayant collaboré à leur développement, particulièrement sur la thématique agricole, ont été récoltés par le biais d'entretiens semi-directifs. Les enseignements tirés des deux premières parties viennent apporter de la matière mobilisable dans le but d'enrichir et d'affiner notre analyse.

1. Contexte de l'étude

La métropole bordelaise regroupe 28 communes réparties sur les deux rives de la Garonne. Après Paris, Marseille, Lyon et Lille, c'est la cinquième métropole française en termes de population. Elle compte près de 800 000 habitants dont environ 250 000 dans sa ville centre, Bordeaux. D'après l'Insee (15 janvier 2019), c'est la métropole française la plus attractive avec un gain de 55 800 habitants entre 2011 et 2016. Afin de conserver son attractivité (voire même de continuer à l'améliorer) et devant les risques que représente l'augmentation de la population (étalement urbain et consommation d'espaces naturels et agricoles) sur la qualité du cadre de vie, la préservation des espaces ouverts métropolitains est un réel enjeu politique. L'étude de l'évolution du contenu des documents d'urbanisme métropolitains en témoignent. De plus, depuis quelques années, Bordeaux Métropole investit la thématique de la transition alimentaire. L'agriculture métropolitaine change de statut et devient une alliée dans la recherche de sécurité alimentaire et la construction d'un territoire durable.

A. L'évolution du rôle attribué aux espaces naturels et agricoles dans les documents d'urbanisme de la métropole bordelaise

Dès 1973, la toute récente Communauté Urbaine de Bordeaux (créée en 1968) produit un schéma directeur des espaces verts dans le but « *d'élaborer une politique de gestion des espaces agricoles, forestiers, naturels et aménitaires* » (Labat, 2009). Le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (Sdau) de l'agglomération bordelaise de 1980 confirme la tendance et fait déjà référence au maintien d'une ceinture verte autour de Bordeaux avec la définition de sept « coulées vertes ou coupures vertes », regroupant des espaces agricoles et naturels à protéger « *afin d'éviter que l'urbanisation (...) n'aboutisse à une énorme concentration minérale* » (a'urba, 1976). Les espaces non-bâties sont alors vus comme des moyens de limiter l'urbanisation. Leur protection permet de préserver des espaces de respiration au sein d'une métropole en expansion.

A la fin des années 1980, les premiers bilans du Sdau s'avèrent décevants et pointent du doigt les résultats en matière de préservation des coulées vertes. Le constat est amer : sur les sept coulées vertes définies, seules trois semblent avoir résisté à l'urbanisation (dont les coulées vertes numéro trois et sept, qui correspondent respectivement à la vallée des Jalles et aux coteaux de la rive droite, cf. plan ci-dessous) (Bernard, 1990). Qui plus est, c'est notamment

du fait des risques qu'elles couvrent (inondation et éboulements) qu'elles ont été préservées (Labat, 2009).

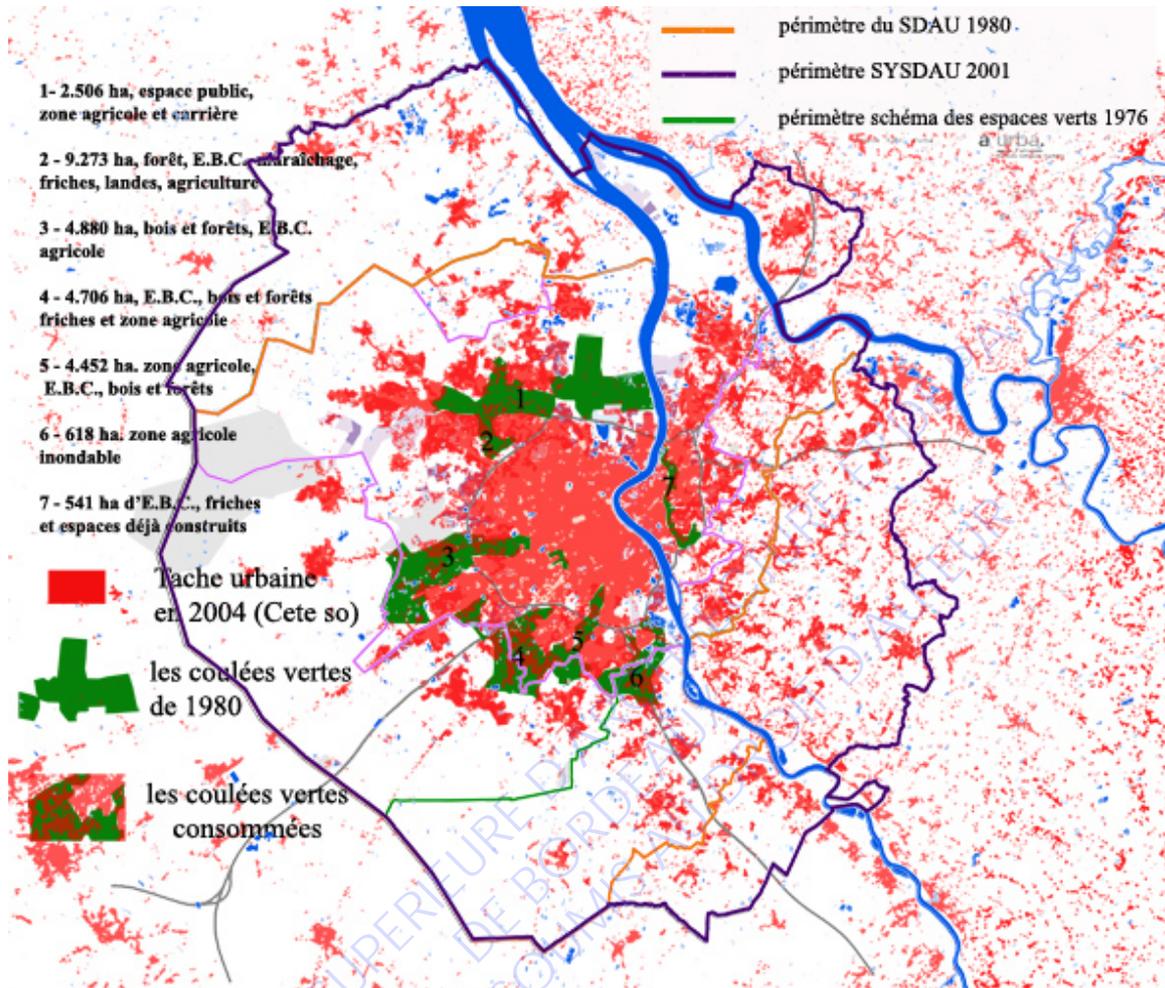


Figure 12 : Les coulées vertes et l'étalement urbain en 2004 à l'intérieur du périmètre du Sdau de 1980 (carte Cete so-DL-2009), (sources : Tâche urbaine-Cete SO, 2004)

La loi sur la Solidarité et Renouveau Urbain (SRU) de 2000 met en place de nouveaux documents d'urbanisme qui intègrent un volet paysager. Le PLU remplace les POS et le SCoT remplace le schéma directeur.

Le SCoT de 2001 intègre une étude paysagère à l'échelle du département¹⁶ et développe l'idée d'une « charpente paysagère » comme structure de l'organisation urbaine. Cette charpente s'axe sur la connexion des grands paysages sylvicoles, agricoles et viticoles périphériques au cœur de l'agglomération via une trame verte. La trame s'appuie notamment, de la périphérie vers le centre, sur les fils d'eau (jalles et ruisseau) et les fils de coteaux (Lormont, Blanquefort, Dordogne) et pénètre dans le cœur d'agglomération par les espaces « naturels » urbains ponctuels. Ce sont les espaces naturels, agricoles, et forestiers qui

¹⁶ Dans l'optique de renouveler son schéma directeur en y intégrant des orientations en matière de paysage, le Sysdau confie une mission aux paysagistes Folléa et Gautier en 1999, qui est intégrée au PLU en 2001. Ce document reprend pour l'essentiel le contenu de l'Atlas des paysages de la Gironde que les paysagistes avaient réalisé deux ans plus tôt.

structurent l'organisation urbaine. En cela, le SCoT 2001 montre l'évolution du rôle du paysage dans la planification de la métropole. On ne cherche plus seulement à préserver des espaces naturels et agricoles, mais bien à leur donner un rôle structurant dans l'organisation de l'espace en vue d'améliorer la qualité du cadre de vie des habitants de la métropole¹⁷.

Le PLU de 2006 s'appuie sur cette idée de colonne vertébrale basée sur les espaces ouverts mais à une échelle plus réduite. Cette vision recentrée sur la ville centre s'explique par le fait que le SCoT concerne l'agglomération élargie (91 communes) alors que le PLU est à l'échelle des 28 communes de la métropole. Le document remobilise les espaces verts ponctuels de la charpente paysagère du SCoT et propose un « système de grands espaces publics, parcs urbains et suburbains à développer et articuler », où figurent le parc des Coteaux et le parc des Jalles.

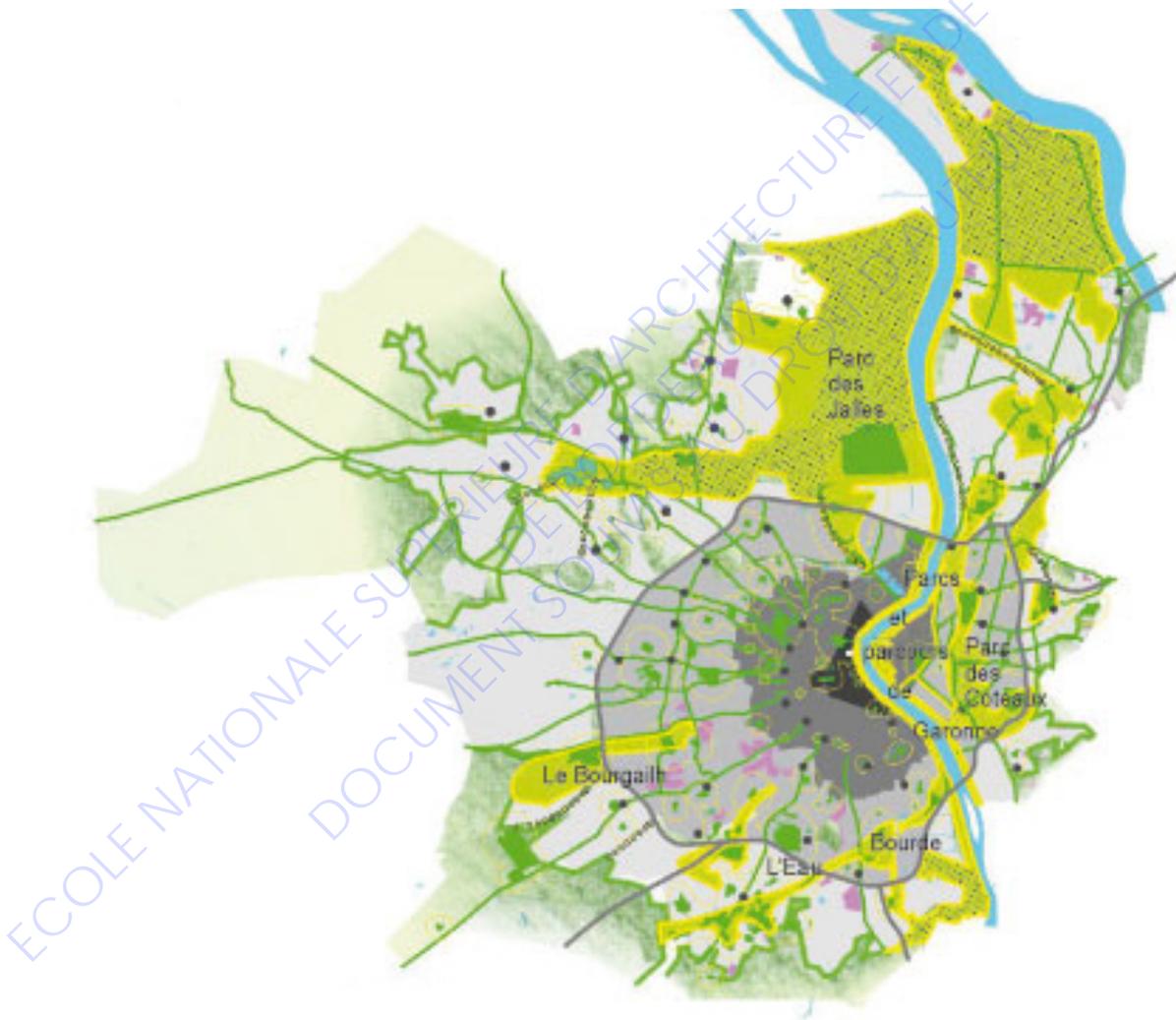
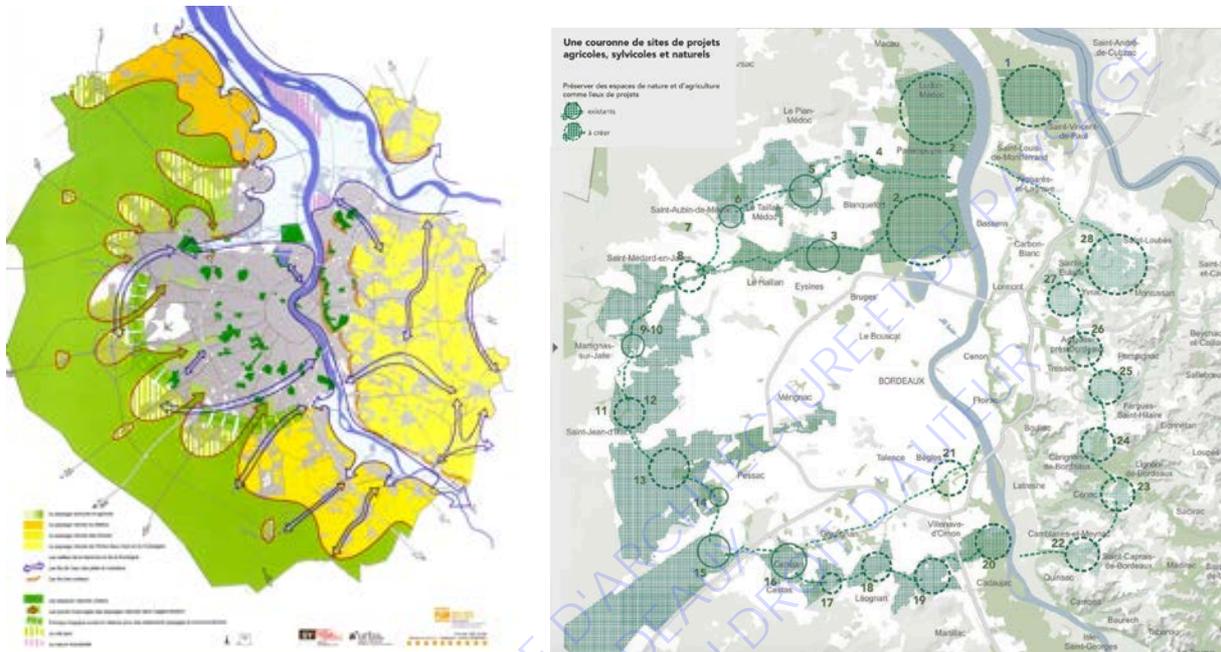


Figure 13 : « Une ville plus verte et plus viable » (source : PADD du PLU de la CUB, 2006)

¹⁷ Cette nouvelle considération du paysage fait suite à la loi paysage de 1993, qui introduit la nécessité de protéger et mettre en valeur les paysages naturels, urbains, ruraux, banals ou exceptionnels, et la Convention Européenne du Paysage de 2000, qui appuie cette conception du paysage comme participant à la qualité du cadre de vie des populations.

Le PLU en vigueur, révisé en 2016, poursuit la logique de système de parcs suggérant la « connexion des grandes continuités écologiques majeures de niveau régional et leur prolongement dans l'espace urbain par des continuités de niveau local participant également à la valorisation des grands espaces de nature (parc des Jalles, parc de Coteaux, marais, ruisseaux, boisements...) et à la biodiversité en ville ». (PADD du PLU 3.1 de Bordeaux Métropole).



A gauche, figure 14 : Carte des charpentés paysagères du schéma directeur de l'aire métropolitaine de Bordeaux (La dynamique des espaces) (source : SYSDAU, 2001)

A droite, figure 15 : « Une couronne de sites de projets agricoles, sylvicoles et naturels, SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, (source : a'urba, 2014)

Le SCoT actuel, quant à lui, met en avant le parc des Jalles comme faisant partie de la « couronne de sites de projets de nature et d'agriculture urbains et périurbains » qui est sensé « renforcer les qualités des paysages et du cadre de vie par la présence d'une nature de proximité ».

Dans ces deux documents d'urbanisme, les espaces agricoles, naturels et forestiers sont rangés dans la thématique « nature », symbole de l'image renouvelée de l'espace agricole qui est vu comme garant de qualité paysagère. C'est le cas dans le grand chapitre nommé « La métropole nature » du SCoT 2030 : « En raison de leur qualité exceptionnelle, le SCoT protège strictement de l'urbanisation les espaces naturels majeurs, les terroirs viticoles, les sites agricoles et sylvicoles et les espaces de nature en ville qui jouent un rôle décisif dans la qualité de vie de la métropole, sa richesse économique et son attractivité ».

Le PLU quant à lui pose l'objectif de conserver 50% d'espaces naturels sur son territoire, dans lesquels sont inclus les espaces agricoles et forestiers.

Le rôle des espaces ouverts dans les stratégies de planification de la métropole a évolué durant les quarante dernières années. Considérés comme des freins à l'urbanisation dans les années 1970, ils sont désormais vus comme des espaces susceptibles d'améliorer la qualité

de vie des métropolitains et structurent la planification stratégique du territoire métropolitain.

B. L'engagement de Bordeaux Métropole dans la transition alimentaire

Les initiatives visant à permettre l'approvisionnement de produits locaux se multiplient sur le territoire métropolitain : vente directe à la ferme, AMAP, structures de distribution de produits agricoles locaux comme « La ruche qui dit oui ! » ou le « Drive fermier » symbolisent cette dynamique.

La Métropole se met au diapason en participant à plusieurs démarches liées à la gouvernance alimentaire. En 2014, Bordeaux est ville pilote dans le cadre d'un chantier sur la gouvernance alimentaire, aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) et du Pays Basque. De 2016 à 2019, la métropole est territoire pilote du projet GouTER¹⁸ développé par l'International Urban Food Network association (IUFN), qui vise à renforcer les capacités des collectivités territoriales en matière de gouvernance alimentaire.

Ces participations ayant débouché sur un diagnostic territorial et une cartographie des acteurs à l'échelle métropolitaine, Bordeaux Métropole acte la création du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire durable (CCGAD) en 2017. C'est une expérimentation sur trois ans qui vise à mettre en place une démarche innovante de gouvernance alimentaire et à en mesurer l'impact via un dispositif de suivi. L'objectif est de tester le CCGAD pour voir s'il peut être un outil efficace d'animation de projet alimentaire territorial.

Venant symboliser son intérêt grandissant pour l'agriculture de proximité, Bordeaux Métropole a défini fin 2018 une politique agricole métropolitaine visant à « renforcer son économie agricole et notamment les liens entre biodiversité et agriculture d'une part, et habitants et exploitations d'autre part »¹⁹

2. Le parc des Coteaux

A. Origine et développement

Un relief et une histoire à l'origine de la préservation du patrimoine paysager

Le parc des Coteaux est un parc naturel qui s'étend sur les coteaux de la rive droite de la Garonne, au sein de la métropole bordelaise. Il s'étend sur 400 hectares, dont 240 hectares appartenant au domaine public. Les coteaux forment une épaisse bande boisée séparant les terres basses de la vallée de la Garonne de l'extrémité occidentale du plateau de l'Entre-deux-Mers. Ils culminent entre 60 et 73 mètres d'altitude et traversent du Nord au Sud les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac.

A partir du XVIIe siècle, de riches bordelais s'implantent sur les coteaux de la rive droite, achetant de grands terrains qui deviennent à la fois des domaines d'exploitation (ils y cultivent principalement la vigne) et de villégiature. Afin de profiter des plus belles vues et aussi d'être vus, les propriétaires s'installent en bord de coteau et y aménagent des domaines paysagers.

¹⁸ <http://www.iufn.org/?ActionGouter>

¹⁹ <https://ccgad.bordeaux-metropole.fr>

Aujourd'hui, presque toutes les surfaces agricoles ont disparu sur ce territoire (il ne reste qu'une cinquantaine d'hectares de vigne à Bassens), victimes des maux qu'a pu connaître l'activité agricole et consommées par l'urbanisation. En revanche, les anciens domaines paysagers ont été conservés, d'abord en tant que domaines privés puis en tant que parcs publics. Le parc des Coteaux s'appuie sur ces domaines paysagers historiques et s'applique à les mettre en réseau via son « fil vert ». Le parc englobe aussi les nombreux boisements des coteaux, préservés de l'urbanisation par leur localisation sur des terrains pentus.

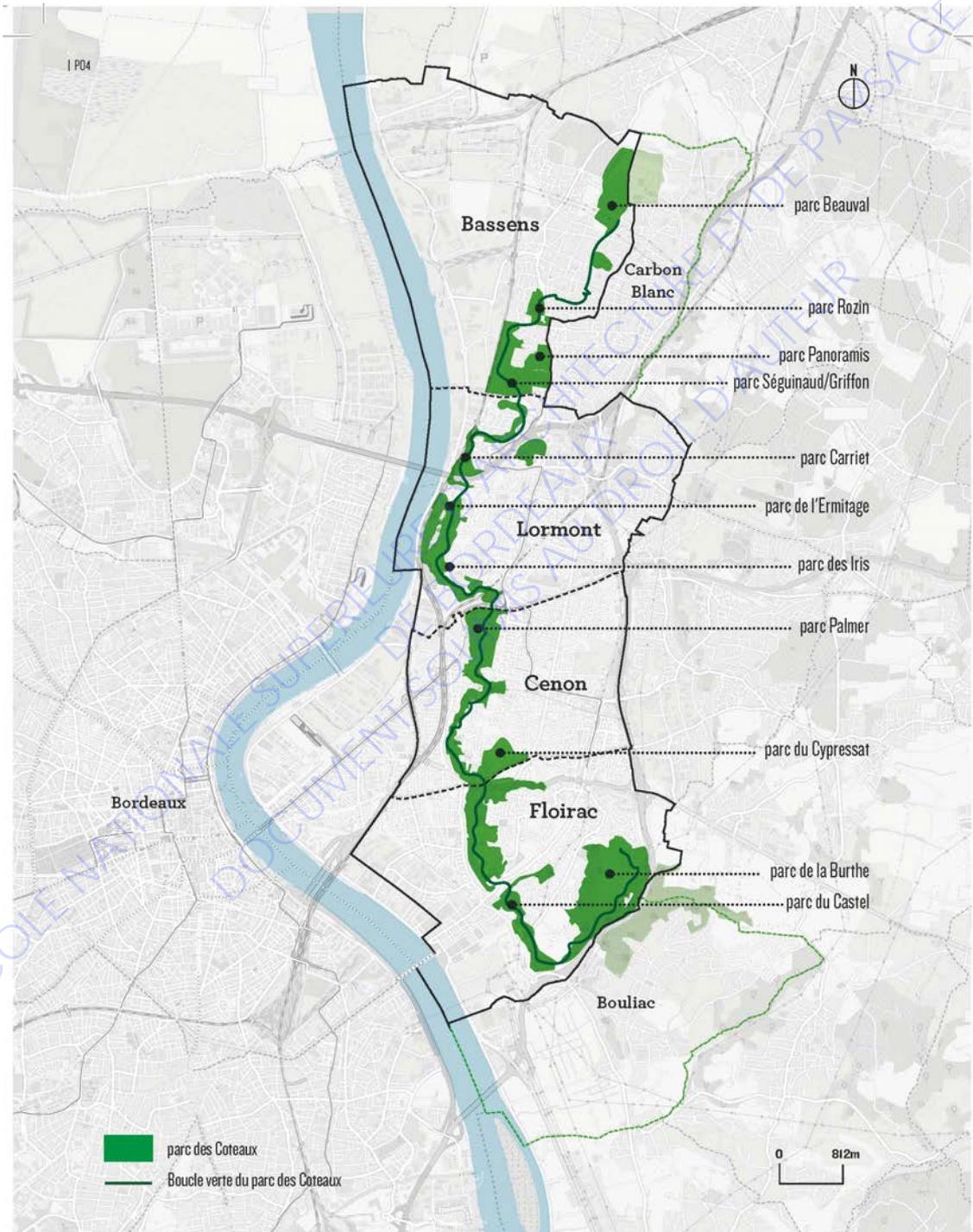


Figure 16 : Plan du parc des Coteaux (source : « La Sagesse des Jardiniers. Guide de gestion écologique du parc des Coteaux », octobre 2017)

Du terrain de randonnée au parc des Coteaux

Après une première randonnée périurbaine organisée par le collectif Bruit du Frigo en 2003 sur la ligne de crête des coteaux, puis un atelier mené par la section paysage de l'ENSAP Bordeaux, le Grand Projet des Villes Rive Droite (GPV)²⁰ commande une première étude visant à mettre en relief le patrimoine paysager commun des quatre communes de Floirac, Cenon, Lormont et Bassens.

Réalisée en 2003 par une équipe pluridisciplinaire composée du paysagiste Jean-Pierre Clarac, de l'architecte-urbaniste Laurent Fagart et de l'ingénieur écologue Claude Allier, cette étude débouche sur un plan-guide de parc linéaire regroupant dix parcs publics et traversant les quatre communes : le parc des Coteaux. L'étude propose notamment la connexion des différents parcs existants sur le site par une « *liaison inter parcs* », l'installation de belvédères aux situations de point de vue sur Bordeaux, une gestion du site HQE (Haute Qualité Environnementale) et le reboisement des coteaux pour offrir un traitement unitaire aux coteaux.

En 2008, une étude sur la matérialisation de la continuité du parc des Coteaux est commandée par le GPV. L'atelier de paysage et d'urbanisme Bouriette et Vaconsin propose un projet de fil vert formant un cheminement de vingt-cinq kilomètres reliant les dix parcs publics et donnant accès à des vues sur Bordeaux. Les quatre communes vont alors s'emparer de ces études et aménager petit à petit des morceaux du parc des Coteaux.

En 2010, le GPV organise la première édition de la biennale panOramas qui se déroule au sein du parc des Coteaux. Cet événement mixant créations contemporaines, arts numériques et loisirs alternatifs va révéler le parc au grand public.

La même année, « *l'entente intercommunale* » est préférée à « *la création d'une structure intégrée* »²¹ pour gérer le parc. Les Maires des quatre communes sollicitent le GPV en 2011 pour inaugurer une réflexion collective sur l'entretien du parc, sa protection et ses usages. Le GPV crée en 2012 une mission Culture/Nature qui fait émerger un projet de « Charte intercommunale de la gestion et des usages du parc des Coteaux ». Les paysagistes Stéphane Duprat et Benjamin Chambelland, du collectif Alpage, sont choisis pour accompagner la réalisation de cette charte en 2013 et 2014. Elle débouche sur la création du parLAB, décrit comme « *un engagement politique* »²² ayant pour objectif de favoriser une gestion dynamique, collective et partagée intégrant les différents acteurs du parc (jardiniers, techniciens, élus).

B. L'arrivée de la thématique agricole

La mise en place de l'éco-pâturage

Dans le cadre du parLAB, Benjamin Chambelland et Stéphane Duprat développent l'idée d'une gestion pastorale des 60 hectares de prairies du parc. Celle-ci devient réalité en 2018 avec l'installation d'une bergère à la tête d'un cheptel d'environ 80 bêtes (majoritairement ovin et quelques caprins). Cet éco-pâturage est avant tout un mode de gestion du paysage et

²⁰ Le Grand Projet des Villes Rive Droite est une structure publique pilotant depuis 2001 un projet intercommunal de développement social et urbain sur les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac.

²¹ Programme « Ville Nature » du GPV, 2014.

²² Définition du parLAB, www.parclab.wordpress.com

n'a pas une vocation productive. Le pâturage est mobilisé dans sa multifonctionnalité en tant que technique de gestion des paysages. Ça n'en est pas moins le premier signe d'un renouvellement des liens avec le monde agricole dans le parc des Coteaux.

La micro-ferme de la Burthe : premier pas d'un retour de l'agriculture

En 2018, la micro-ferme de la Burthe à Floirac devient la première exploitation agricole à s'installer dans le parc des Coteaux. La ferme occupe un terrain de 6000 mètres carrés situé sur le domaine public (elle fait l'objet d'une autorisation d'occupation temporaire pour la ferme) et à l'intérieur du parc des Coteaux.

Le projet naît en 2016 de la rencontre de l'agronome Damien Toublant, qui cherche à faire une thèse en recherche-action sur le thème des micro-fermes, et de techniciens de la ville de Floirac. Il se concrétise grâce au soutien de la ville, dont le maire M. Jean-Jacques Puyobrau cherche depuis plusieurs années à « *remettre un peu de bon sens paysan* » au sein d'une commune n'ayant plus d'agriculture au PLU depuis 2006 (Communication personnelle, Duvivier, 2019)²³. Face à la volonté initiale de la mairie d'installer une ferme pédagogique sur le terrain disponible de la Burthe, l'agronome défend un modèle de ferme « *qui cherche à être viable, sans subvention de la mairie, pas une ferme pédagogique (...), c'est vraiment une entreprise agricole* » (Communication personnelle, Toublant, 2019)²⁴. Le projet d'une micro-ferme est alors adopté. Face au manque de moyens, Damien Toublant dépose un projet à Bordeaux Science Agro « *pour embarquer des étudiants dans une sorte de diagnostic, préfiguration à l'installation d'une micro-ferme sur le domaine de la Burthe* ». Le projet est présenté à la mairie un an plus tard et conduit à la réalisation d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui débouche sur le choix d'une fermière en 2018.

Un système alimentaire territorial à l'étude

Dans les mois qui suivent l'installation, le GPV lance une étude socio-économique relative à l'agriculture urbaine à l'échelle de la rive droite. « *Elle posait la question d'activer cette transition agricole, écologique et sociale* » (Communication personnelle, Chambelland, 2019 (BC))²⁵. Cette démarche consiste en une analyse approfondie du fonctionnement alimentaire local sur les quatre communes du GPV, dans le but d'évaluer les possibilités de développer « *un système alimentaire durable* » à l'échelle de ce territoire (BC). L'étude est réalisée par l'association Les Possibilistes, qui accompagne les acteurs publics dans la construction de leurs projets de territoire et de gouvernance, et Nathalie Corade, économiste et enseignante à Bordeaux Science Agro. Deux axes de développement sont définis : « *activer une coopération entre des acteurs de l'économie sociale et solidaire* » et « *développer un système alimentaire local lié à la restauration collective publique* » (Communication personnelle, Corade, 2019)²⁶. Le processus débouche sur une étude de faisabilité concernant le développement d'un nouvel outil de production-transformation (maraîchage en régie agricole et légumerie) dans l'une des 4 villes (Lormont).

L'étude explore les possibilités de remise en culture d'un terrain disponible de trois hectares et les capacités d'approvisionnement en produit locaux pour la cuisine centrale de Lormont. Néanmoins, elle n'aboutit pas à une mise en culture et ne dépasse pas l'état des lieux, car « *il manquait d'ingénierie pour aller plus loin* » (BC).

²³ Jonathan Duvivier, chargé de mission Agenda 21 à la ville de Floirac, 27/11/2019.

²⁴ Damien Toublant, agronome, 26/11/2019.

²⁵ Benjamin Chambelland, chargé de projet paysage et environnement au GPV, 25/09/2019.

²⁶ Nathalie Corade, maître de conférence en économie à Bordeaux Science Agro, 23/10/2019.

Le projet Cantines durables – Territoires engagés

Désireux de « relancer la dynamique », le GPV est lauréat fin 2019 de deux projets connectés l'un à l'autre. Le premier est un programme d'accompagnement vers la transition alimentaire nommé « Cantines durables – Territoires engagés », le second est un programme de recherche-action destiné à créer un poste d'agronome capable d'apporter l'ingénierie qui manquait jusque-là au GPV pour concrétiser le travail sur la transition alimentaire.

Le programme « Cantines durables – Territoires engagés » a été initié par la Maison d'Éducation à l'Alimentation Durable (MEAD) de Mouans-Sartoux. Située dans les Alpes-Maritimes, cette commune d'environ dix mille habitants est engagée depuis plus de dix ans dans la transition alimentaire et a développé des pratiques exemplaires. Depuis 2012, les cantines de la ville y servent des repas 100% bio et 85% des légumes proviennent de leur région agricole (agriculteur payé par la commune pour travailler sur un terrain communal). En 2016, la commune a créé la MEAD dans le but de structurer l'autosuffisance alimentaire sur son territoire. Afin de faire profiter de son expérience et de partager ses initiatives, elle lance donc l'appel à projets « Cantines durables – Territoires engagés », pour lequel le GPV a été retenu. La démarche durera deux ans, période pendant laquelle le GPV sera inscrit dans un réseau de neuf collectivités au niveau national.

La MEAD a développé une « *méthodologie de transfert* » à partir de l'analyse de son propre parcours et afin d'aider les autres collectivités « *à y arriver progressivement avec des étapes, un certain nombre de points, des rencontres avec ces autres collectivités, etc.* ».

La méthodologie s'appuie sur huit modules qui portent aussi bien sur les bonnes pratiques évitant le gâchis alimentaire que le développement de la production agricole locale, en passant par la gouvernance alimentaire (l'organisation des acteurs pour travailler sur le projet) ou encore les marchés publics (comment réussir à travailler avec les acteurs locaux).

Dans le cadre de la démarche, les collectivités sont invitées à poursuivre et développer leurs initiatives, ce qui a été l'occasion de réactiver le projet de maraichage de Lormont. La ville de Lormont se prépare ainsi à mettre en culture en phase prototype environ 500 mètres carrés de maraichage du terrain étudié. « *À partir d'un prototypage, on pourrait être d'un bout à l'autre de la chaîne et l'évaluer et se rendre compte de tous les freins et les avantages qu'on a eus (...) de faire le bilan de ça et de voir comment on est en capacité de le reproduire, de le développer, de l'améliorer ou pas* ». Si l'expérience est une réussite, la totalité des trois hectares du terrain pourrait être mise en culture en 2020. Parallèlement, l'idée est de trouver du foncier pour installer d'autres exploitations agricoles produisant des produits frais pour la restauration collective, avec comme objectif d'alimenter « *entre 30 et 35% des 6000 repas jours en maraichage bio de proximité* ».

Le second projet est celui du financement d'un programme de recherche-action. Afin de bénéficier de l'ingénierie nécessaire pour concrétiser le travail sur la transition alimentaire, le GPV répond à un appel à projets lancé par la Fondation de France pour le co-financement d'un programme de recherche-action sur le thème de la transition alimentaire et agro-écologique²⁷. « *L'idée c'est d'avoir quelqu'un qui puisse être à cinquante pour cent dédié à accompagner ce projet et à cinquante pour cent dédié à prendre du recul et réaliser un programme de recherche par rapport à ça* ».

²⁷ <https://www.fondationdefrance.org/fr/transitions-alimentaires-et-agro-ecologiques>

C. La prise en compte de l'agriculture par le paysagiste

La mise en place d'une « agriculture d'environnement »

Dans le cadre du parLAB, Benjamin Chambelland cherche à concrétiser l'idée de l'éco-pâturage, en faisant des recherches sur le thème, en contactant des personnes ressources, en rencontrant des spécialistes capables de le conseiller et de l'accompagner dans cette démarche et en partageant le projet avec les acteurs de la gestion du parc. Il fait notamment appel à l'agronome Damien Toublant, avec lequel il rencontre les services environnementaux de Villeneuve-d'Ornon, commune ayant développé un système d'éco-pâturage.

Le paysagiste pilote le projet et le développe. Néanmoins, Benjamin rappelle que « *l'objectif du pâturage c'était de gérer les prairies, c'est une entrée purement écologique, on n'est pas du tout dans une exploitation agricole* ». L'installation d'un troupeau au sein du parc des Coteaux est une option de gestion écologique des paysages, où l'animal est employé « *comme un outil de gestion des prairies* ».

Afin de limiter les coûts d'entretien des communes, l'idée de développer une activité agricole productive et autonome financièrement est un temps envisagée mais ne se concrétise pas, la faute à un système de commercialisation compliqué à mettre en place. Ainsi, cet éco-pâturage est avant tout un mode de gestion du paysage, aux frais des communes.

Si l'objectif principal est de l'ordre de la gestion paysagère, la présence d'une activité pastorale intègre un sous-objectif social important pour le paysagiste. Il explique que la présence du troupeau « *a été pensée de manière accessible aux habitants, avec la présence d'une bergère constamment pour être en contact des habitants* ». Dès le départ, l'aspect social rentre dans les critères d'installation de l'éco-pastoralisme, qui doit véhiculer des interrelations et être visible par les habitants et les visiteurs : « *on n'a jamais imaginé qu'on ferait pâturer la nuit ou dans des endroits clos inaccessibles* ».

Cette pratique agricole est donc mobilisée dans sa multifonctionnalité en tant que technique de gestion écologique des paysages et comme participant à la qualité du cadre de vie. Bien qu'il n'y intègre pas la composante économique, de transformation et de distribution, le paysagiste met en place les conditions nécessaires à l'implantation d'une activité pastorale. S'il ne s'agit pas d'une activité agricole productive, ça n'en est pas moins une première intrusion du monde agricole dans le parc des Coteaux, issue d'une initiative paysagiste.

Le suivi du projet agricole

Une fois la mission de charte terminée, le GPV engage Benjamin Chambelland en 2015 en tant que « chargé de mission du parc des Coteaux » pour piloter le parLAB dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche (convention CIFR) de trois ans, ayant pour objet la gestion écologique du parc des Coteaux. A l'expiration de cette convention, en 2018, Benjamin Chambelland continue son aventure avec le GPV : il est engagé en tant que chargé de mission « *sur le volet paysage et environnement* » (BC). Sa mission intègre toujours le pilotage du parLAB mais, en tant qu'employé du GPV, il explique qu'elle est plus globalement de faire en sorte que les projets des communes de ce territoire « *puissent avoir une résonance intercommunale (...), faire écho avec d'autres choses sur les autres villes* ».

Cette mission auprès du GPV donne au paysagiste un rôle de veille et de conseil sur les projets agricoles qui se développent sur le territoire, et particulièrement sur le domaine public.

C'est aussi le cas avec la micro-ferme de la Burthe, même si le GPV n'est pas intervenu dans la construction-même du projet. Il fait par exemple partie des acteurs qui participent à la délibération pour le choix de l'agricultrice, « *plus pour être au courant qu'autre chose* » (Communication personnelle, Toublant, 2019). Benjamin Chambelland, qui explique que son rôle dans le suivi de projets « *c'est d'intervenir et d'accompagner s'il y a des lacunes* », reconnaît en effet que, sur le montage du projet de micro-ferme, « *l'approche territoriale et collaborative était déjà bien en place* » et que son aide n'était pas nécessaire. Néanmoins, bien que la micro-fermière soit installée depuis déjà un an (hiver 2018), Benjamin considère que son travail ne fait que commencer : « *aujourd'hui on l'a (le projet) rendu viable en faisant attention à ce qui se passait autour, mais maintenant qu'il devient concret, on veut reposer les choses. Mon rôle à moi il est pas mal là-dedans* ». Le paysagiste cherche à intégrer le projet dans un fonctionnement plus global : « *ce que je suis en train de poser c'est un dézoom, c'est de dire que finalement, ce projet, il faut l'intégrer en lien avec le centre technique, avec le centre équestre qui est ici, avec le centre de loisirs, etc.* ».

Suivant cette logique d'intégration de la ferme à la dynamique territoriale, le paysagiste regrette le prix élevé des légumes, destinés aux restaurants gastronomiques. Ces prix ne correspondent pas au contexte territorial où la problématique sociale est « *incontournable* » au vu des nombreux publics fragilisés. La conséquence est que ce ne seront « *pas les habitants en difficulté qui vont en profiter* ». Benjamin Chambelland avance qu'il « *ne renouvellerait pas ce qu'on a fait ici* » évoquant le modèle économique tourné vers les restaurants privés.

Si la clientèle visée ne correspond pas au contexte du territoire, le paysagiste salue néanmoins l'orientation des serres choisie par la fermière : ouvertes vers le chemin qui longe la ferme, les promeneurs peuvent en profiter. Ainsi, « *les gens qui se promènent à la Burthe quotidiennement peuvent passer à côté, peuvent discuter avec la maraichère si elle est un peu disponible* ». Cela fait que la ferme profite aussi aux visiteurs et aux habitants et « *contribue aux aménités sociales, d'espace public et environnementales* ».

Bien que l'apport de Benjamin soit limité, cette analyse permet d'appréhender son positionnement professionnel. Le rôle de veille et de conseil qu'il joue est lié à sa fonction de chargé de projet, mais comme pour l'éco-pâturage, le paysagiste cherche à ce que l'implantation d'une activité agricole participe aux « *aménités sociales* ». Il considère sa volonté d'intégrer la ferme dans un fonctionnement global, de prendre du recul pour organiser un fonctionnement cohérent entre les différentes composantes du territoire comme liée à sa vision de paysagiste. Il occupe donc une position hybride, avec une mission qu'il adapte au possible à sa pratique paysagiste.

L'accompagnement du projet alimentaire durable

L'implication de Benjamin Chambelland dans le développement de l'agriculture sur le territoire du GPV et au sein du parc des Coteaux prend plus d'ampleur dans le cadre du développement d'un projet alimentaire de territoire par la structure publique.

Devant l'implantation d'une succession de systèmes de distribution sur son territoire (type AMAP, épicerie solidaire, etc.), le GPV cherche à comprendre « *le système social et économique qu'il y avait derrière ces projets* » et « *en quoi ces différents acteurs contribuent* ».

à une alimentation de qualité, en quoi ils interagissent entre eux ». La structure décide alors de lancer une étude à l'échelle des quatre communes pour faire un inventaire de tous les acteurs qui composent l'« écosystème alimentaire » du territoire. Cette étude va faire émerger les besoins concernant la restauration collective et l'idée d'installer des exploitations sur le domaine public dans le but de l'alimenter en produits frais, bios et locaux.

Benjamin accompagne l'étude dès son origine. Il fait appel à Nathalie Corade, qu'il avait rencontrée lors du projet de la micro-ferme de la Burthe, pour travailler avec Hélène Poulon (de l'association les Possibilistes) sur cette étude. Benjamin joue un rôle de « *metteur en lien* » (NC) entre les différents acteurs, les faisant se rencontrer lors de visites de terrain auxquelles il participe ou lors de réunions qu'il organise. Celles-ci servent à restituer l'avancée des réflexions devant des représentants de Bordeaux Métropole, des élus et des techniciens des communes du GPV.

Dans le cadre du programme Cantines Durables – Territoires Engagés, Benjamin Chambelland joue un rôle essentiel en tant qu'animateur du programme. Il a amorcé le projet via un comité de pilotage le 28 novembre dernier auquel étaient conviés les élus et directeurs techniques des quatre communes ainsi que de nombreux acteurs concernés (Bordeaux Métropole, le département, la région, des associations liées à la thématique de la transition alimentaire, etc.). Son rôle est d'animer le programme. Benjamin est une fois de plus « *metteur en lien* » et se sert de sa connaissance des acteurs locaux pour les intégrer à la démarche et les faire se rencontrer, afin de constituer les bases d'une gouvernance alimentaire territoriale. Son rôle est aussi d'aller chercher des références, des exemples, des contacts pouvant faire avancer le programme. En tant qu'accompagnateur principal du projet, il est en lien avec la MOAD de Mouans-Sartoux ainsi qu'avec d'autres collectivités. Il a ainsi été convié à passer une semaine dans la commune des Alpes-Maritimes pour se faire expliquer ce fonctionnement territorial exemplaire et afin de le retransmettre aux acteurs locaux de son propre territoire.

Un des grands axes de ce programme est le développement de l'agriculture sur le domaine public. Le projet de maraîchage de Lormont est en train d'être mis en œuvre par la commune et Benjamin va être amené à jouer un rôle de conseil. De même, le programme engage à rechercher de nouvelles parcelles à cultiver. Dans cette optique, les 240 hectares de domaine public du parc des Coteaux représentent une potentialité non-négligeable pour trouver quelques hectares à cultiver.

D. Analyse de la place du paysagiste

Participer à l'implantation de l'agriculture

Il est important de souligner que le contexte de l'action de Benjamin Chambelland influence grandement sa manière de travailler sur les relations entre ville et agriculture. Il travaille sur le thème de l'implantation de l'agriculture dans un contexte urbain et non sur la prise en compte d'une activité agricole préexistante.

Le paysagiste cherche avant tout à développer les conditions nécessaires à l'intégration réussie de l'agriculture dans un contexte urbain en veillant à ce qu'elle interagisse avec les autres acteurs du territoire et en participant au développement d'un système alimentaire territorial donnant une place à l'agriculture dans le système économique local et la faisant

participer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants (production de nourriture, nourriture bio destinée à la restauration collective, emploi, etc.).

Une arrivée indirecte sur la thématique agricole

Le paysagiste intègre la thématique agricole dans sa mission par le biais d'opportunités, de détours, mais pas parce qu'il est appelé en tant que paysagiste pour travailler sur le sujet. Stéphane Duprat et lui intègrent eux-mêmes la thématique du pâturage à la mission de charte de gestion des usages du parc. Ensuite, c'est parce qu'il est engagé en tant que chargé de projets au sein du GPV qu'il participe au développement d'un système alimentaire territorial.

Une approche hybride

Benjamin Chambelland mobilise certains aspects de son approche paysagiste, telle qu'elle s'exprime par exemple avec le parLAB, dans sa mission auprès du GPV. Il juge par exemple que son « *travail en tant que paysagiste c'est de réfléchir à une échelle plus globale* ». C'est le cas avec le programme Cantines durables - Territoires Partagés, où il endosse le rôle du metteur en lien et d'animateur, cherchant à réunir les différents acteurs pour construire un projet partagé.

Ainsi, intégrer l'agriculture dans le fonctionnement du territoire, avoir un regard global fait partie de son approche paysagiste ainsi que de sa mission pour le GPV. Il intègre la co-construction dans ses pratiques au sein du GPV, orientant son rôle vers une mission hybride, que son ancien partenaire Stéphane Duprat explique ainsi : « *quand on travaille dans ce type de démarches qui sont des démarches plutôt territorialisées, plutôt partagées, en fait on se rapproche des métiers du développement local théoriquement qui eux prennent leurs sources dans l'éducation populaire et du coup le paysagiste se transforme en agent de développement, c'est pour ça que parfois le paysage est convoqué et parfois il ne l'est pas* » (Communication personnelle, Duprat, 2019)²⁸.

L'approche de Benjamin Chambelland est axée sur la coopération des hommes entre eux, sur ce que les interactions et les individus eux-mêmes sont capables de faire advenir. Il s'efforce de réunir différents acteurs autour d'une volonté collective et de les faire travailler ensemble. Cette vision ne fait pas référence au paysage en tant que finalité du projet. Elle n'appréhende pas non plus le paysage en tant que structure matérielle évolutive, qui peut être mobilisée dans le cadre du projet comme un objet intermédiaire, comme un support d'échanges autour duquel peuvent se construire des interactions sociales.

Son approche paysagiste est liée au fondement de la problématique du projet de paysage, à la manière de construire un projet partagé, mais ne mobilise pas l'outil paysage.

La mobilisation du paysage dans sa mission d'accompagnement de développement d'un système alimentaire territorial est pour l'instant inexistante, mais pourrait prendre forme dans la phase de définition du type d'exploitation à implanter, au moment de « *poser la question de quelles vont être ces exploitations en terme spatial, en terme de relations sociales, en terme d'écologie, etc. Donc déjà ça pose question en terme de projet de paysage* » (Communication personnelle, Chambelland, 2019). Mais c'est surtout une fois les projets d'exploitations développés que le paysage pourra être mobilisé par le paysagiste, « *par exemple sur des temps d'animation ou sur des temps de gestion qui croiseraient agriculture et gestion des espaces naturels, à certains moments de la démarche il pourrait convoquer le*

²⁸ Stéphane Duprat, paysagiste et enseignant à l'ENSAP Bordeaux, 29/11/2019.

paysage et ça s'inscrirait quand même dans le programme cantine » (Communication personnelle, Duprat, 2019).

3. Le parc des Jalles

A. Origine et développement

Une vallée inondable à l'origine de la préservation d'espaces agricoles et naturels

Le Parc des Jalles est un parc naturel et agricole métropolitain situé au nord de la métropole bordelaise. Il s'étend sur plus de 6000 hectares d'espaces naturels et agricoles, en continu sur dix communes de la métropole.

Il s'inscrit dans le territoire de la vallée des Jalles, qui porte le nom des ruisseaux qui s'y écoulent d'Ouest en Est et se déversent dans la Garonne, en aval de Bordeaux. Cette vallée constitue une dépression topographique en forme d'entonnoir inversé depuis Saint-Médard-en-Jalles jusqu'aux berges de Garonne, où elle s'étend en une bande de plusieurs kilomètres de large parallèle à la Garonne, coincée entre le bourrelet alluvionnaire et le fleuve, et forme les marais de Bruges, Blanquefort et Parempuyre. La vallée des Jalles est une zone soumise au PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) et située à 80% en zone rouge inondable. Cela en fait une zone non-constructible, ce qui lui a permis de résister à l'urbanisation malgré sa proximité de Bordeaux.

Le Parc des Jalles est caractérisé par un tissu agricole ancien et dense qui occupe 35% de la surface du parc. C'est un des secteurs agricoles majeurs de la métropole bordelaise, représentant 36% de l'agriculture métropolitaine et 42% des terres cultivées de la métropole. Plus de quatre-vingts exploitations sont implantées sur ce territoire, avec des activités de maraichage, d'élevage, d'horticulture, de céréaliculture, de viticulture et de sylviculture. Ce territoire représente un des derniers témoins de la ceinture maraichère qui cernait autrefois la métropole bordelaise.

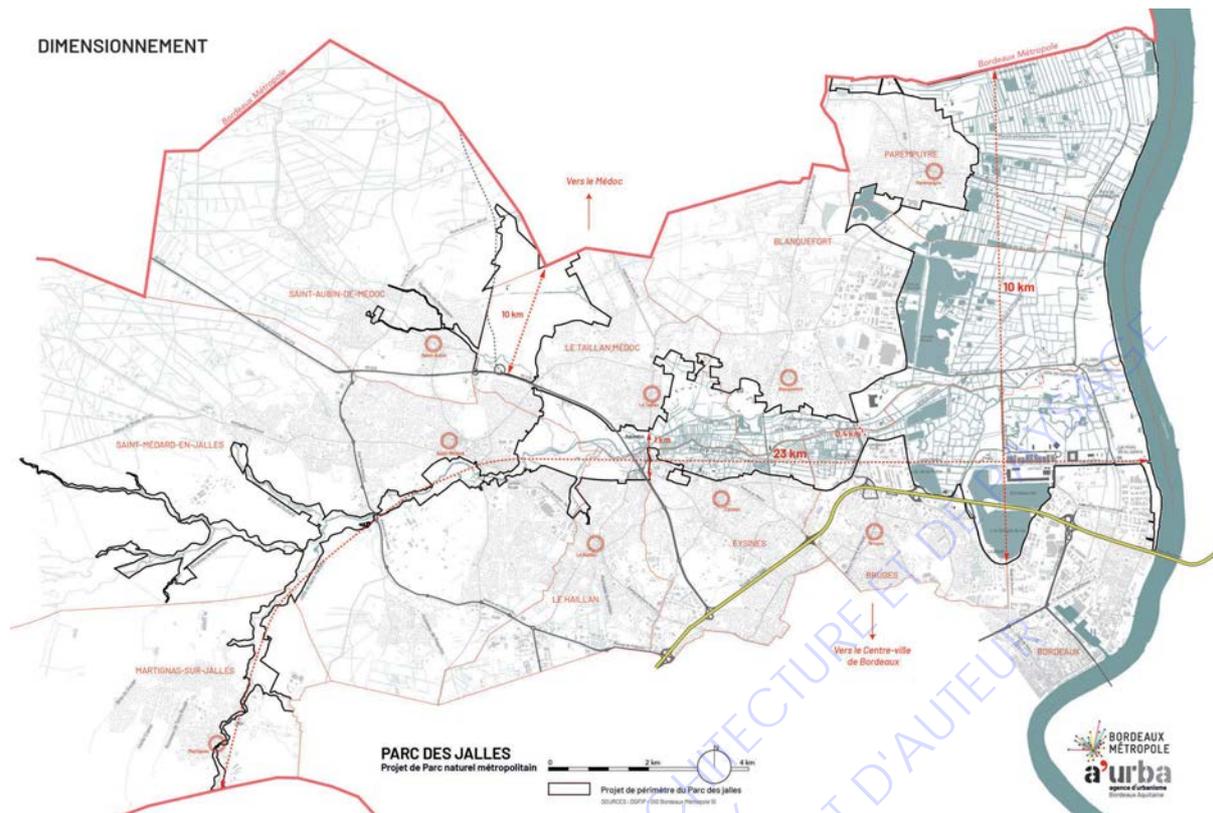


Figure 17 : Parc des Jalles, dimensionnement (source : OAIM Parc des Jalles, Portrait de territoire, a'urba, 2019)

La genèse

La volonté de la CUB (Communauté Urbaine de Bordeaux, devenue Bordeaux Métropole) de créer le parc Intercommunal des Jalles nait il y a pratiquement vingt ans, dans un contexte où l'idée d'un réseau de parcs émerge à l'échelle de la CUB. L'idée se concrétise en 2000, avec la réalisation par les services de la CUB (l'agence d'urbanisme a'urba et la direction de l'écologie) d'une charte définissant les grandes lignes du projet. Sept communes (Bordeaux, Bruges, Eyssines, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Saint-Médard-en-Jalles, Blanquefort) signent une charte politique les engageant à « reconnaître le parc pour ses intérêts écologiques et économiques, sans pour autant que cela interfère avec leurs projets en cours ». S'ajoutera rapidement une huitième commune (Parempuyre). Cette première démarche est une simple définition politique, pour la reconnaissance et la protection de la vallée (Garence Humeau, 2016). Elle représente « une sorte de premier plan-guide pour dessiner les intentions du parc des Jalles » et pour « poser l'état des lieux, pour que ça soit une base de discussion » (Communication personnelle, Génot, 2019)²⁹. La charte introduit le nom de « parc » et annonce deux grands objectifs : limiter l'étalement urbain et valoriser les activités agricoles traditionnelles, qui sont porteuses de l'identité du territoire (Garence Humeau, 2016). On y décèle le besoin d'identifier les points clés du parc et de dessiner des « totems » du territoire, mais pas d'orientation spécifique liée à la composante agricole.

²⁹ Elise Génot, chef de service de la direction de la nature à Bordeaux Métropole, 22/11/2019.

Un projet qui patine

Afin de concrétiser le projet, une charte paysagère et environnementale du parc des Jalles est commandée en 2007 par Bordeaux Métropole, via l'a'urba. Conçue par une équipe composée de l'agence d'architecture ADH et de la paysagiste Catherine Cloup, elle avance notamment l'idée de la création d'une entité institutionnelle, la « Maison des Jalles », dont la mission exclusive serait le pilotage et la gestion du parc des Jalles. Néanmoins, le projet n'est pas remobilisé par la Métropole ; « *vu tout le travail accompli on peut dire que c'est une étude qui n'a pas produit beaucoup de résultats* » (Communication personnelle, Génot, 2019).

En 2012, le département de Gironde crée le PEANP des Jalles (périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels). Ce périmètre réglementaire sanctuarise des zones naturelles et agricoles à long terme. Les objectifs annoncés sont de « *limiter la spéculation foncière, conserver le zonage A et N au PLU, dynamiser l'activité agricole, protéger et faire connaître les atouts environnementaux* » (fiche initiative du PEANP des Jalles, Pays et Quartiers de Nouvelle-Aquitaine). Le PEANP ne concerne qu'une partie du territoire du parc, n'englobant que six des huit communes et s'étendant sur 785 hectares, dont 400 hectares de vallée maraîchère.

Cette démarche permet à la fois d'établir une structure réglementaire, permettant par exemple de candidater à des financements, et aussi de constituer un programme d'actions (voté en 2015 sur dix ans).

En 2013, la métropole commande une nouvelle étude paysagère pour donner forme au projet de parc. Elle est réalisée par l'agence paysagiste Base et comporte un plan guide, un volet aménagement et programmation pré-chiffré ainsi que des fiches actions précises. Certaines de ces fiches ont été remobilisées, à l'image de « la vacherie » à Blanquefort, ancienne étable réhabilitée en lieu de pratiques artistiques et culturelles puis doté d'un programme d'animation.

Le parc s'agrandit début 2018 et passe de huit à dix communes avec l'intégration de Saint-Aubin-de-Médoc et de Martignas-sur-Jalle. L'agence Base est actuellement missionnée pour réaliser une étude complémentaire, portant sur l'extension du réseau de cheminements et de portes sur les nouveaux territoires du parc.

Une nouvelle dynamique ?

Au début de l'année 2019 et « *après de multiples études et réflexions autour de la gouvernance d'un tel projet* »³⁰, Bordeaux Métropole engage le processus de création d'une Opération d'Aménagement d'Intérêt Métropolitain (OAIM) « *en vue de mettre en place un parc naturel et agricole métropolitain* »³¹. Cet outil doit permettre à la Métropole de se doter de moyens humains et financiers et de mettre en place une gouvernance métropolitaine.

Elise Génot rappelle à ce sujet que « *les élus n'ont pas souhaité créer une structure ad hoc* » pour le parc des Jalles, favorisant une structure souple, simple et efficace, représentant moins de frais et moins de risques de créer « *une usine à gaz* ».

L'OAIM confère un pouvoir décisionnel à Bordeaux Métropole. Contrairement au système de direction du GPV, cet outil réglementaire n'a pas vocation à organiser une gouvernance intercommunale.

³⁰ Historique du parc des Jalles, 2019, <https://participation.bordeaux-metropole.fr/parc-naturel-agricole-jalles>

³¹ Voir note de bas de page 28

Bordeaux Métropole met en place une démarche de participation publique à l'échelle de la métropole car « *il semble pertinent, au regard de l'ampleur du projet, de permettre au public de prendre connaissance des orientations envisagées et de contribuer à l'élaboration du projet* »³². Cette participation s'organise en deux phases : une pré-concertation d'avril à juin 2019 pour co-construire le projet avec le public et les différents acteurs concernés, puis une concertation préalable, du 2 septembre au 18 octobre 2019, pour soumettre le projet à l'avis du public. La prochaine étape du processus de création de l'OAIM est la réalisation d'une enquête publique mi 2020 visant à finaliser la création de l'opération.

Une fois l'OAIM créée, Elise Génot avance que l'étude de Base devrait être « *la feuille de route du volet aménagement de la future opération d'aménagement d'intérêt métropolitain, à mon avis pour les cinquante prochaines années* ».

Des agriculteurs réfractaires

Le projet de parc essuie un refus global de la part des agriculteurs, qui « *ont dit que pour l'instant ça ne les enchantait pas trop* » (Communication personnelle, Génot, 2019). Par conséquent, le thème de l'agriculture est mis de côté dans le projet du parc des Jalles, comme l'indique Elise Génot : « *c'est un sujet sur lequel les élus nous ont dit on n'y va pas trop pour le moment(...), clairement nous ça n'est pas un sujet qu'on rouvre* ».

L'objectif est de reprendre la discussion petit à petit, sachant que les agriculteurs « *n'ont pas non plus fermé la porte* ». Ce retour des échanges sur l'espace agricole est imaginé dans le cadre d'une « *concertation la plus ouverte possible* » (Communication personnelle, Génot, 2019).

Ce refus n'est pas lié qu'au projet, mais plus généralement à une crainte face aux volontés d'actions des pouvoirs publics. Ils se mobilisent par exemple contre la création du PEANP des Jalles, pourtant censé protéger l'agriculture. Cette démarche suscite une forte opposition des maraîchers qui croient que la mesure a pour objectif de dévaloriser leurs terres pour pouvoir ensuite les racheter. Leur crainte vient de l'idée que les pouvoirs publics ne pourront pas préserver l'interdiction de construire sur une zone « *pour eux abusivement qualifiée d'inondable* » (Banzo et Coudercher, 2013). Une trentaine de propriétaires, soit la moitié de la zone, a même créé l'association Terres de demain, qui s'oppose au PEANP. Elle est présidée par Pascal Privat, maraîcher et élu local.

L'a'urba tirait déjà un constat d'échec des partenariats avec l'agriculture en 2007 :

« *Malgré une forte volonté de valorisation de l'agriculture notamment en proposant le regroupement d'activités maraîchères sur les sites les plus propices, la localisation préférentielle des cultures céréalières sur le bourrelet alluvial afin de protéger les tourbières ainsi qu'une gestion de la zone humide par l'élevage, la chasse et la pêche, les représentants du monde agricole affirment pâtir d'un manque de concertation.* » (A'Urba 2007, p. 68).

On comprend que le projet de parc ne soit pas facilement accepté dans un tel contexte. Porté par Bordeaux Métropole, il symbolise une nouvelle action publique de la ville qui cherche à imposer ses volontés urbaines sur un territoire ayant conservé son identité campagnarde. Cela peut expliquer « *la méfiance des agriculteurs à l'égard d'un idéal paysager dans lequel ils ne se reconnaissent pas forcément* » (Banzo et Coudercher, 2013).

³² Voir note de bas de page 28

B. La prise en compte de l'agriculture

La charte paysagère de 2007

Cette charte paysagère est réalisée par une équipe pluridisciplinaire regroupant des compétences paysagistes, urbanistiques et architecturales. Stéphane Hirschberger, architecte de l'agence ADH, rappelle toutefois qu'il considère ce travail comme une démarche paysagère « *dans le sens où elle aide à fabriquer le paysage par un processus* » (Communication personnelle, Hirschberger, 2019 (SH))³³.

L'architecte rappelle que « *la commande, c'était une charte, mais une charte esthétique* » dans laquelle « *il n'y avait même pas la question du croisement des usages* ». La volonté exprimée par cette commande est de donner corps au projet, de le matérialiser, de créer une esthétique de parc. Pour cela, l'équipe de conception est invitée à se baser sur le fait que chaque commune a déjà « *son parc des Jalles* », c'est-à-dire des boucles de promenades au sein du territoire de la vallée des Jalles, dont la mise en réseau formerait le parc des Jalles. L'objectif est d'organiser « *quelque chose en commun* » entre les différentes villes en installant « *des bancs, des éclairages (...), il y avait une question de signalétique commune* » (SH).

Face à ce constat, l'équipe s'engage pour la prise en compte de l'agriculture, quitte à aller au conflit avec la Métropole. Les concepteurs choisissent d'« *assez largement réinterpréter la commande* » (Communication personnelle, Cloup, 2019 (CC))³⁴, « *ce qui a rendu les choses très difficiles avec le commanditaire* », et de faire « *une sorte de feuille de route pour aller vers un espace partagé, géré par les huit communes* » plutôt qu'une « *charte esthétique* » (SH). Partant du principe que « *l'espace public du parc c'est 5 à 10% de la surface et 95% c'est les gens qui font le parc* », les concepteurs défendent l'idée d'un « *parc vivant* » qui ne peut se construire sans intégrer les « *acteurs du parc* », dont font partie les agriculteurs (CC).

L'idée du « *parc vivant* » est matérialisée par la proposition de créer une « *Maison des Jalles* » intégrant les différents acteurs du parc (dont les agriculteurs) dans le système de gouvernance du parc. Cette entité institutionnelle a pour objectif de rassembler les différents acteurs du parc et de les mettre sur un pied d'égalité, participant tous à l'avenir de leur territoire. C'est une manière de donner un rôle aux agriculteurs dans la gouvernance du territoire des Jalles.

Les concepteurs engagent à travailler sur « *une identité à partir de la diversité* » afin de trouver un équilibre entre les usages pour « *créer les conditions favorables au devenir de l'agriculture* » (CC). Sur un territoire où les acteurs « *ne se sentaient pas du parc* », l'équipe défend qu'il faut chercher à « *conscientiser ce territoire* », c'est-à-dire à travailler sur une identité commune capable de rassembler les acteurs (SH). L'idée est de faire « *prendre conscience de cette identité-là* » pour que les acteurs se rendent compte qu'ils ont « *des droits et des devoirs* » et que parmi ces devoirs il y a « *participer à l'élaboration d'un paysage en étant acteur, tout en gardant leur activité* ». Cela permet de faire changer les agriculteurs de statut, ils deviennent « *producteurs du paysage* » (SH).

Afin de prendre en compte les avis des agriculteurs, ADH et Catherine Cloup organisent « *les journées du parc* » pendant deux jours à la cabane du maraicher d'Eysines, musée agricole restauré par la ville en 2006 (SH). Ce sont des journées de rencontre et d'échange avec les

³³ Stéphane Hirschberger, architecte de l'agence ADH, 28/11/2019.

³⁴ Catherine Cloup, paysagiste indépendante, 10/12/2019

acteurs du parc, et notamment les agriculteurs, pour discuter du projet et de leurs attentes. Quelques rencontres sont aussi organisées avec certains agriculteurs.

L'équipe décide de travailler avec « *un conseiller (...) en alimentation on va dire urbaine* » pour explorer la question des rapports économiques entre ville et agriculture (CC). Stéphane Hirschberger explique le constat qui était le leur : « *C'est complètement absurde qu'à dix minutes du centre, alors qu'on a des produits de qualité, on ne puisse pas trouver une place à cette vallée qui a quand même à un moment alimenté deux cents à trois cents restaurants en produits de qualité* ». En conséquence, quelques orientations, comme la « valorisation des activités agricoles » sont formulées : la mise en place de circuits courts, la favorisation du bio pour la restauration collective, la labellisation des produits du parc et la diversification des productions.

Un travail sur l'espace public est envisagé pour créer « *un lien avec les agriculteurs qui auraient utilisé des chemins publics* ». L'idée est de déclarer d'intérêt public certaines portions du parc afin de créer « *une sorte de ZAC campagnarde* » (SH). On trouve aussi deux mesures concrètes qui concernent l'unité des portails agricoles (afin qu'ils participent à définir une identité de parc) et la réhabilitation des bords de parcelle agricoles. La charte propose également quelques mesures en lien avec l'activité agricole. Un des sept domaines d'études proposés s'appelle « *agriculture et activités économiques* » et parmi les neuf études à réaliser en priorité figure un « *diagnostic technico-économique de l'activité agricole* »³⁵.

Malgré une volonté de communiquer avec les agriculteurs, le projet n'est pas bien accepté. Les acteurs historiques « *qui n'avaient vendu leur production qu'à des centrales d'achat ou des négociants* » étaient très présents et avaient tendance « *à accaparer leur propre territoire, alors que l'idée même d'un parc on va dire agricole et urbain (...) ça demande du partage* » (SH).

L'étude paysagère de 2013

La seconde commande, correspondant à la mission effectuée par l'agence Base, porte sur la réalisation d'une étude sur les « portes », les « chemins » et les « maisons » du parc des Jalles. Il s'agit avant tout d'un projet d'aménagement ayant pour objectif d'identifier un ensemble de cheminements reliant « *un réseau de maisons du parc* » et « *différentes portes, les portes d'accès, les portes d'entrée depuis l'espace urbain, depuis l'espace habité vers l'espace naturel* » (Communication personnelle, Lejantel, 2019)³⁶. Les « maisons » sont des bâtiments, locaux associatifs, locaux communaux ou encore fermes en vente directe, identifiés comme des lieux clés pour l'animation du parc. La commande prend parti pour l'intégration des thématiques agricoles et environnementales dans le projet en imposant la présence dans l'équipe de conception de « *quelqu'un qui connaît le monde agricole, qui connaît les enjeux* » ainsi que d'un écologue. C'est Véronique Sarthou, ingénieur agronome, qui est choisie pour accompagner l'équipe. Elle explique avoir l'impression que la Métropole n'a « *pas forcément envisagé de mettre beaucoup de moyens sur l'agriculture* » (Communication personnelle, Sarthou, 2019)³⁷. Néanmoins, Marine Lejantel paysagiste de l'agence Base, reconnaît que « *l'agriculture était une composante, mais ce n'était pas la thématique principale de notre étude non plus, on était vraiment sur une étude d'abord à vocation paysagère* ».

³⁵ Charte paysagère et environnementale du parc des Jalles, ADH, Biotope, C. Cloup, 2008.

³⁶ Marine Lejantel, paysagiste de l'agence Base, 06/12/2019.

³⁷ Véronique Sarthou, ingénieur agronome, 16/10/2019.

L'agence Base se saisit de la thématique agricole et va « *au-delà de ce qui était demandé dans l'étude* » en cherchant à communiquer avec les agriculteurs par le biais « *de rendez-vous ponctuels ou de réunions téléphoniques* » et en organisant quelques réunions plus globales « *où on avait une dizaine ou une quinzaine d'agriculteurs, de grands agriculteurs on va dire* ». Ces rencontres, ainsi que des visites de parcelles agricoles, permettent d'identifier les différentes « *unités fonctionnelles agricoles* » et de les utiliser pour organiser les cheminements de manière à ce qu'ils ne coupent pas ces entités et gênent donc le moins possible les agriculteurs dans leur travail. Marine Lejantel rappelle à ce propos que « *dans ce parc, on est dans la logique de pénétrer mais sous douane, sinon on longe, on contourne, mais en aucun cas on vient traverser et passer dans des endroits où on n'est pas les bienvenus* ». Les rencontres avec les agriculteurs permettent aussi à l'équipe de recueillir leurs doléances et d'éviter les incompréhensions ou les malentendus grâce à « *une certaine forme de concertation, si on peut dire* ». Toutefois, Véronique Sarthou, précise que les agriculteurs rencontrés sont uniquement les « *gens relativement moteurs* ». A l'image de la concertation de la charte de 2008, les échanges se font surtout avec les agriculteurs les plus impliqués.

Concrètement, sur la thématique agricole, l'étude a finalement abouti à « *une petite programmation* » avec des propositions d'adaptations techniques (abattoirs mobiles) ou de diversifications des pratiques pour certaines exploitations et jetant « *les prémices de ce qu'il était intéressant de faire en lien avec des points de collecte d'AMAP ou de vente directe* » (Communication personnelle, Lejantel, 2019).

c. Analyse de la place du paysagiste

Le paysagiste appelé pour dessiner un parc

Les deux commandes de la Métropole correspondent à des projets d'aménagements et non à des projets de territoire. En effet, elles mettent en avant la création de chemins, de « portes », de « maisons », en d'autres termes une décoration de l'espace pour donner un aspect de parc. Ces commandes montrent une volonté de mobiliser une démarche paysagère limitée à une visée aménagiste.

Dépasser la commande pour prendre en compte l'agriculture

Les deux équipes de conception réinterprètent ou dépassent la commande afin d'intégrer ou de mieux prendre en compte la thématique agricole. C'est surtout le cas de l'équipe d'ADH et Catherine Cloup, qui font preuve d'un véritable engagement en allant presque jusqu'au conflit avec le commanditaire.

Afin de dialoguer avec les agriculteurs et de construire des projets partagés et respectueux des activités agricoles, ils organisent des rencontres et des réunions avec des agriculteurs et donnent quelques orientations pour les activités agricoles. Néanmoins, les quelques agriculteurs rencontrés sont uniquement les plus impliqués et sans doute les plus favorables, ce qui ne permet pas de travailler les relations avec l'agriculture en profondeur.

Un échec dans l'intégration des agriculteurs au projet

Dès la réalisation de l'étude de 2008, les agriculteurs sont réfractaires au projet, et la situation n'évolue pas malgré les tentatives de prise en compte des acteurs. Ce blocage est tel que l'aménagement de la partie du parc concernant les espaces agricoles est aujourd'hui mis de côté, en attendant qu'un consensus puisse être trouvé. C'est là un constat d'échec dans le rapport à l'agriculture du projet. Ces missions paysagères n'ont pas pu changer la donne et rassembler les agriculteurs autour d'une vision commune. Elles ont pris la forme de quelques réunions et discussions, principalement avec les agriculteurs les plus favorables au projet, ce qui s'est avéré être sans doute trop peu pour faire adhérer les agriculteurs au projet.

Une absence de structure institutionnelle dédiée rendant difficile l'inscription du projet dans la durée

Le projet d'ADH et de Catherine Cloup semblait pourtant avoir un potentiel de projet de territoire partagé, avec la création d'une structure institutionnelle intercommunale qui aurait pu porter le projet de parc dans la durée, et non par à-coups, et donner une place aux agriculteurs dans la gouvernance du projet et donc dans l'orientation de l'avenir de leur territoire, d'un territoire partagé. Les élus en ont décidé autrement.

En réponse aux problèmes de gouvernance du projet de parc des Jalles, Bordeaux Métropole a décidé de créer l'OAIM, opération maintenant Bordeaux Métropole comme organisme décisionnaire, ce qui fait « *que la gouvernance est un peu biaisée* » (Communication personnelle, Génot, 2019). Les formats du GIP comme pour le parc des Coteaux ou encore du syndicat mixte sont étudiés dès 2013, mais créer une structure supplémentaire n'est pas du goût des élus. Ce mode de gouvernance peut s'avérer limitant pour un projet de territoire intercommunal, où les villes, supports du projet, n'ont pas le pouvoir de décision.

Conclusion générale et perspectives

Amenées à cohabiter, la ville et l'agriculture doivent réinventer des modalités de rencontre permettant de trouver un accord entre une vision idéalisée de l'agriculture et une activité faisant face à de nombreuses pressions et difficultés. Le paysagiste semble idéalement placé pour contribuer à la satisfaction des attentes respectives. Capable de s'adapter, il prend en compte la thématique agricole de diverses manières.

Michel Corajoud considère le tissu agricole comme une architecture avant l'heure, prémisses de la ville. Il cherche à la faire dialoguer avec l'urbain pour créer des formes de ville hybrides, conservant une identité campagnarde. Régis Ambroise défend la nécessaire participation du paysagiste dans la marche vers de nouveaux systèmes de productions agricoles, respectueux de l'environnement et en cohérence avec leur contexte physique. Les plans et chartes de paysage montrent que la prise en compte de l'agriculture dans les démarches paysagères territoriales dépend souvent du contexte de l'étude, qu'il soit paysager ou humain. Les approches de Dominique Henry et de Stéphane Duprat définissent l'appréhension fine des agriculteurs et de leurs pratiques agricoles comme clé de compréhension des paysages agricoles, et nécessité pour pouvoir envisager le projet. Enfin, les parcs intégrant la composante agricole, à l'image du parc de la Deûle, forment de réels laboratoires d'expérimentation de la cohabitation de l'agricole et de l'urbain.

Si cette diversité d'actions et de contextes offre de nombreux éléments sur lesquels appuyer notre réflexion, ils permettent aussi de définir un type de cas d'étude particulièrement pertinent pour analyser la place du paysagiste dans le renouvellement des relations entre ville et agriculture : le parc métropolitain intégrant la composante agricole.

L'analyse du rôle joué par les paysagistes dans les projets des parcs des Coteaux et des Jalles, ainsi que dans leur mise en œuvre, révèle une position du paysagiste mal définie. Le paysagiste n'y est pas un acteur attendu pour prendre en compte la thématique agricole. Il parvient tant bien que mal à l'intégrer à sa mission, avec plus ou moins de succès. En somme, la réponse apportée à notre hypothèse est que le paysagiste n'est pas considéré comme se trouvant à une place déterminante pour le renouvellement des liens entre ville et agriculture aujourd'hui. Le constat, au travers de cette démarche de recherche et d'approfondissement, est sévère, mais doit être modéré. Evidemment, l'échantillon étudié était étroit, l'observation de la conduite de projet aux parcs des Jalles et des Coteaux n'est pas forcément représentative de ce qui se passe au plan général. Nous sommes toutefois allés en profondeur dans l'analyse de la place du paysagiste et il nous semble possible, en l'enrichissant des enseignements des deux premières parties de ce travail de recherche, de tirer des enseignements.

Le temps du projet : faire d'un frein une potentialité

Les projets des parcs des Coteaux et des Jalles ont avancé par à-coups, au rythme de la politique, avec des pics d'intérêts matérialisés par des études puis des périodes de pause durant plusieurs années. Ça n'a pas empêché le parc des Coteaux de prendre forme. Bien aidé par l'accompagnement du GPV, il bénéficiait d'un contexte plus simple, étant principalement installé sur le domaine public. Cette temporalité n'a par contre pas favorisé l'accompagnement progressif du projet du parc des Jalles. Devant un contexte complexe (domaine majoritairement privé et acteurs plutôt réticents), le long intervalle séparant les études réalisées et la volonté aménagiste exprimée n'ont pas facilité l'adhésion des acteurs du territoire au projet.

La proposition du parLAB, pensé pour s'inscrire dans la durée, montre l'intérêt d'une démarche longue. Permettant des échanges réguliers entre acteurs, cette temporalité a été une clé pour instaurer un mode de fonctionnement partagé et durable.

Dans l'optique de co-construire le projet avec les agriculteurs et les différents acteurs du parc des Jalles, la notion de temps du projet est essentielle pour instaurer une démarche de développement collectif et progressif du territoire.

Pour qu'un tel rapprochement puisse se faire, il est nécessaire de faire évoluer le cadre du projet urbain intégrant la composante agricole. Il doit être en mesure de s'inscrire dans le long terme.

La volonté des élus indispensable

L'adaptation de la temporalité du projet est possible par la volonté des élus. Le type de mission proposée définit la temporalité du projet. Si le paysagiste veut participer au développement d'une relation durable et équilibrée entre ville et agriculture, il doit chercher à faire comprendre aux élus la nécessité de transgresser les commandes classiques pour aller vers des projets d'accompagnement sur la durée.

Le projet doit aussi bénéficier d'un contexte lui permettant de s'inscrire dans le long terme. La présence de structures publiques adaptées, tel que le GPV offre ce type de contexte. Elise Génot rappelle que « *les élus n'ont pas souhaité créer une structure ad hoc* » pour le parc des

Jalles, favorisant une structure souple, structure simple et efficace, représentant moins de frais et moins de risques de créer « *une usine à gaz* ». Ce choix montre une volonté limitée de la part des décideurs, qui pourrait restreindre les possibilités de développer un projet de territoire partagé et accepté par les acteurs du territoire.

L'ouverture réelle des commanditaires à la prise en compte de la problématique agricole est source d'interrogation. Le constat de l'agronome Véronique Sarthou sur l'étude paysagère du parc des Jalles de 2013, mettant en avant le peu de moyens accordés à la thématique agricole suite à l'étude, sous-entend un écart entre la volonté affichée et les mesures finalement prises.

La thématique de l'agriculture d'agglomération est aujourd'hui, plus que jamais, un enjeu politique. Il est nécessaire que sa prise en compte ne soit pas de l'ordre de l'affichage, mais plutôt issue d'une réelle volonté de travailler sur les bases d'une cohabitation durable et satisfaisante pour les différentes parties.

Partenaire du monde agricole

Devant la difficulté à intégrer les agriculteurs au projet urbain, il est nécessaire de travailler les relations avec eux. La confiance du monde agricole n'est pas acquise, l'intérêt de la présence du paysagiste est à faire comprendre, à légitimer. Face à une certaine méfiance vis-à-vis d'une approche parfois vue comme esthétisante, le paysagiste doit adapter ses pratiques. Les approches de Dominique Henry et Stéphane Duprat sont des pistes pour donner une plus grande légitimité au paysagiste auprès des agriculteurs et faire reconnaître l'intérêt de l'approche paysagiste. Par une connaissance affinée des agriculteurs et de leurs pratiques, le paysagiste peut favoriser le dialogue, la compréhension de leurs besoins et envies. Cela permet au paysagiste de ne plus être vu comme celui qui impose le projet urbain mais comme un intermédiaire.

Co-construction, médiation, participation : les grandes opportunités

La volonté politique actuelle d'ouvrir les projets métropolitains au grand public est une chance de valoriser la place du paysagiste dans la prise en compte de l'agriculture. Par sa maîtrise des outils de représentation, il est capable d'ouvrir à une diversité d'acteurs des sujets techniques tels que peut l'être l'agriculture, et d'offrir un langage compréhensible par tous. Contrairement à une approche technico-pratique, la mobilisation d'outils tels que le bloc diagramme, le plan ou le croquis permet de vulgariser le sujet et de le partager avec une diversité d'acteurs, comme le défendent Régis Ambroise ou Stéphane Duprat.

Cette qualité est un argument supplémentaire pour faire reconnaître la nécessité de faire appel au paysagiste dans la prise en compte de l'agriculture en aire urbaine.

Pour permettre le renouvellement des relations entre ville et agriculture, il est nécessaire de travailler sur la médiation entre les représentations, la parole des usagers et le projet. Une situation comme celle des Jalles montre la nécessité d'affiner les techniques visant à construire un projet partagé. L'approche de Benjamin Chambelland peut être une source d'inspiration, en tant qu'elle permet de créer des relations entre les différents acteurs du territoire, de faire entendre et comprendre la diversité des attentes et des points de vue et de susciter une adhésion à une vision co-construite de l'avenir d'un territoire, faisant émerger des possibilités d'action. Le paysagiste se pose ainsi en tant que « chef d'orchestre », à la fois metteur en lien, accompagnateur et animateur du projet

La dimension participative attendue aujourd'hui sur tous les projets, à tous les niveaux de la société est donc une opportunité pour le paysagiste. Les élites, les sachants, les experts n'ont pas la cote ; quand il n'est pas souhaitable d'apparaître comme tels, la capacité médiatrice et généraliste est une force à valoriser auprès des décideurs.

Pour vivre heureux, ou simplement pour exister, faut-il vivre cachés ?

Le pragmatisme oblige parfois le paysagiste à accepter des statuts parallèles. Au parc des Coteaux, c'est sous le couvert d'une autre mission que le paysagiste intervient. Quand le paysagiste n'est pas convoqué, c'est son regard qui peut encore trouver à s'exprimer. Il se trouve alors dans une position hybride, où le paysage est mobilisé si le contexte le permet. Mais n'est-ce pas le risque d'accepter d'être réduit à une mission d'accompagnement à valeur ajoutée réduite ?

La nécessité d'être reconnu

Les cas du parc des Jalles et du parc des Coteaux le montrent : l'idée que le paysagiste puisse investir la thématique agricole en profondeur n'est pas envisagée par les commanditaires. Lorsqu'il est appelé pour enjoliver ou « paysager » la ville, l'opportunité du recours à sa vision globale est limitée. Dépasser la commande est alors une nécessité, mais aussi un risque. Aller à l'encontre du commanditaire ne favorise pas les chances de voir le projet se réaliser, mais cela contribue à semer les graines qui germeront peut-être pour être à la base de nouvelles demandes, plus complètes.

Pour que le paysagiste puisse être en position de jouer un rôle déterminant dans le renouvellement des relations entre ville et agriculture, un travail sur la reconnaissance du rôle du paysagiste auprès des élus et porteurs de projets est indispensable.

Ce travail de recherche montre que le paysagiste possède les compétences pour occuper une place centrale dans la prise en compte de l'agriculture en aire urbaine, mais qu'il doit travailler à se faire reconnaître comme tel, tant auprès des villes que des agriculteurs. Le paysagiste est éclaireur, médiateur, chef d'orchestre... mais est-ce bien ainsi qu'il est perçu ? La question de la représentation du paysagiste par les élus et les agriculteurs pourrait faire l'objet d'une enquête, cette fois-ci quantitative, pour aller plus loin dans cette analyse.

Remerciements

Je tiens à remercier mes enseignants de l'ENSAP Bordeaux, Rémi Bercovitz et Bernard Davasse pour leur encadrement durant la réalisation de ce mémoire.

Un grand merci à mon père, Patrick, et ma sœur, Marie, pour leur précieuse aide.

Je remercie Benjamin Chambelland, Nathalie Corade, Stéphane Duprat, Jonathan Duvivier, Elise Génot, Marine Lejantel, Stéphane Hirschberger, Damien Toublant, Véronique Sarthou et Catherine Cloup pour m'avoir généreusement accordé leur temps et leur aide.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Bibliographie

Ambroise R., Bonneau F., Brunet-Vinck V., 2000. *Agriculture et paysages. Dix exemples de projets de paysage en agriculture*, édition Educagri.

Ambroise R., 2013. *Régis Ambroise*, Openfield N°2.

A'urba, 1976. *Les coulées vertes dans le SDAU et les POS*, Bordeaux, Agence d'urbanisme.

A'urba, 2019. *OAIM Parc des Jalles. Portait de territoire*, Bordeaux, Agence d'urbanisme.

Banzo M., Coudercher L., 2013. *Intégration de l'agriculture aux politiques et projets territoriaux urbains. Le cas bordelais*, Sud-Ouest Européen, Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest.

Barrué-Pastor M., Blanc-Pamard C., Deffontaines J.-P., 1992. *Le paradoxe du paysage*, Sciences de la nature, sciences de la société. Les passeurs de frontières, Paris: CNRS, pp. 297-306.

Bernard J.-C., 1990. *Les options du SDAU et la réalité 1989-Les décalages*, A'urba, pp. 19.

Bernard C., Dufour A., Angelucci M.-A., 2005. *L'agriculture périurbaine : interactions sociales et renouvellement du métier d'agriculteur*, Economie rurale, Agricultures, alimentations, territoires, N°288.

Blaudin de Thé C., Erktan A., Vergobbi C., 2009. *La filière agricole au coeur des villes en 2030*, Edition : Paris : AgroParisTech - ENGREF.

Bonin S., Sanson B., Toubanc M., 2013. *L'agriculture, ça regarde les paysagistes... Le paysage, ça regarde les agronomes*, collection Passerelle.

Corajoud M., 2003. *Le paysage : une expérience pour construire la ville*, texte publié à l'occasion du Grand Prix d'urbanisme 2003, Paris.

Dissart J.-C., 2006. *Protection des espaces agricoles et naturels : une analyse des outils américains et français*, Economie Rurale, N°466, pp. 06-25.

Donadiou P., Fleury A., 1997. *L'agriculture, une nature pour la ville ?*, Les Annales de la Recherche Urbaine, N°74, pp. 31-39.

Donadiou P., 1999. *Entre urbanité et ruralité. La médiation paysagiste*, Les Annales de la recherche urbaine N°85 Paysages en ville, pp. 6-15.

Donadiou P., 2003. *La construction actuelle des villes-campagnes*, De l'utopie aux réalités, Histoire urbaine, N°8, pp 157-170.

Donadieu P., Fleury A., 1997. *De l'agriculture péri-urbaine à l'agriculture urbaine*, Courrier de l'environnement de l'INRA N°31.

Duprat S., *Chemins de possibles...*, 2006. Travail Personnel de Fin d'Études, sous la direction d'Emmanuelle Heaulmé, Bordeaux, ENSAP Bordeaux.

Elyakime B., 2008. *Développement environnemental et agriculture*, Revue d'Économie Régionale & Urbaine, p. 773-790.

Henry D., 2012. *"Entre-tenir la montagne" : paysage et ethnogéographie du travail des éleveurs en montagne pyrénéenne : hautes vallées du Gave de Pau, de Campan et d'Oueil-Larboust*, Doctorat de l'Université de Toulouse, Université Toulouse Le Mirail, Toulouse.

Henry D., 2013. *Paysages agricoles investis*, Openfield, N°2.

Humeau G., 2016. *Le parc des Jalles. Un parc en mutation à l'heure métropolitaine*, Mémoire de recherche PFE, ENSAP Bordeaux.

Janin R., 2013. *L'urbanisme agricole*, Openfield, N°1.

Labat D., 2011. *Le paysage, levier d'action dans la planification territoriale. Essai d'évaluation de la politique paysagère du SCOT de l'aire métropolitaine de Bordeaux*, AgroParisTech.

Labat D., 2019. *L'apport de l'identification des théories d'action dans l'évaluation des politiques publiques de paysage des documents d'urbanisme. L'exemple du schéma directeur de l'aire métropolitaine de Bordeaux*, Projets de paysage.

Laurent C., 1994. *L'agriculture paysagiste : du discours aux réalités*, INRA in. Nature, sciences, sociétés, N° 2.

Métropole Lilloise, 2008. *Parc de la Deûle (Extrait du tome 1 du rapport final)*, Equipe de recherche laboratoires LACTH (ENSAP Lille) et TVES (USTL).

Ministère de l'Écologie et du Développement durable/Direction de la nature et de paysages, 2006. *Grand Prix National du Paysage 2006 – Le parc de la Deûle*, brochure réalisée à partir du dossier de candidature.

Métropole Européenne de Lille, 2018. *Projets urbains de la Métropole Européenne de Lille – Une sélection de projets d'aménagements*.

Perrin C., 2013. *L'agriculture multifonctionnelle comme écrin pour la ville durable : une vision urbaine des liens entre la ville et l'agriculture en Méditerranée ?* Bulletin de l'association de géographes français, 90-3, *Agricultures dans la ville, agricultures pour la ville : acteurs, pratiques et enjeux*.

Philipponneau M., 1956. *La vie rurale de la banlieue parisienne*, Paris, Armand Colin, pp. 593.

Poulot M., 2011. *Des arrangements autour de l'agriculture en périurbain : du lotissement agricole au projet de territoire*, VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 11/2.

Poulot M., 2013. *Du vert dans le périurbain. Les espaces ouverts, une hybridation de l'espace public*, EspacesTemps.net, Association Espaces Temps.net.

Poulot M., 2014. *L'invention de l'agri-urbain en Île-de-France. Quand la ville se repense aussi autour de l'agriculture*, Géocarrefour : Revue de géographie de Lyon, N°89, pp. 11 à 19.

Poulot M., 2014. *Agriculture et ville : des relations spatiales et fonctionnelles en réaménagement*, Une approche diachronique, Pour, N°224, pp. 51-66.

Rieutort L., 2009. *Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture*, Armand Colin, L'information géographique, vol. 73, pp. 30-48.

Renard L., 2018. *La place du paysagiste dans le paysage agricole*, Projets de paysage.

Rouget N., 2013. *Trajectoire et stratégies agricoles dans les espaces urbains et périurbains. Entre spécialisation et conversion, L'exemple de la périphérie Sud-Est de l'agglomération lilloise*, Association AGF.

Salomon Cavin J., Niwa N., 2011. *Agriculture urbaine en Suisse : au-delà des paradoxes*, Urbia, N° 12, pp. 3-16.

Toublanc M., Poulot M., 2018. *Les territoires agriurbains en Île-de-France : entre paysage ordinaire, paysage agricole et paysage alimentaire ?*, Projets de paysage.

Steel C., 2009. *Hungry City : How Food Shapes Our Lives*, Londres, Vintage/gb.

Vidal R., Fleury A., 2009. *La place de l'agriculture dans la métropole verte*, Projets de paysage.

Vidal R., Fleury A., 2009. *Aménager les relations entre la ville et l'agriculture, de nouveaux enjeux territoriaux et une nouvelle approche agriurbaniste*, Urbia, N° 8, p. 127-142.

Vidal R., Toumi S., 2011. *L'expertise paysagère à l'épreuve de l'espace agricole périurbain. Aménager le cadre de vie ou nourrir le monde ?*, Projets de paysage.

Zukin S., 2009. *Naked Cities. The death and life of Authentic Urban Places*, Oxford University Press.

Entretiens

Catherine Cloup, paysagiste indépendante, 10/12/2019

Nathalie Corade, maître de conférence en économie à Bordeaux Science Agro, 23/10/2019.

Benjamin Chambelland, chargé de projet paysage et environnement au GPV, 25/09/2019.

Stéphane Duprat, paysagiste et enseignant à l'ENSAP Bordeaux, 29/11/2019.

Jonathan Duvivier, chargé de mission Agenda 21 à la ville de Floirac, 27/11/2019.

Elise Génot, chef de service de la direction de la nature à Bordeaux Métropole, 22/11/2019

Marine Lejamtel, paysagiste de l'agence Base, 06/12/2019

Stéphane Hirschberger, architecte de l'agence ADH, 28/11/2019

Damien Toublant, agronome, 26/11/2019.

Véronique Sarthou, ingénieur agronome, 16/10/2019

Table des Figures

Figure 1 : « Le front urbain parisien ceint par les territoires agriurbains », (source : Les territoires agri-urbains en Ile-de-France, Toublanc et Poulot, 2018)

Figure 2 : Dessins de Michel Corajoud (source : Le paysage, une expérience pour construire la ville, Corajoud, 2003)

Figures 3 : Croquis de Michel Corajoud et photos des murs à pêche de Montreuil (source : Le paysage, une expérience pour construire la ville, Corajoud, 2003)

Figure 4 : Agroforesterie en Gascogne (source : <http://biogascogne.com/agroforesterie>)

Figure 5 : Plan de la ferme du Vernand (source : www.vernand.net)

Figure 6 : « Trois vallées des Pyrénées centrales comme cadre d'une analyse comparée. » © Dominique Henry 2012 (source : www.projetsdepaysage.fr)

Figure 7 : Parc de la Deûle (source : prix du paysage 2006, Ministère de l'écologie et du développement durable)

Figure 8 : Plan de détail d'après les schémas d'intension des agriculteurs et les préconisations de paysagistes (source : JNC international)

Figure 9 : Photomontage pour le projet de Parc Naturel Agricole Métropole Nantes Saint-Nazaire, Michel Desvigne (source : www.micheldesvignepaysagiste.com)

Figure 10 : axonométrie du projet de parc agricole naturel et urbain de la Bouille, (source : www.choreme.fr)

Figure 11 : photomontage pour le projet de parc agricole de la Vénage / Ecublens, (source : www.fabriques-ap.net)

Figure 12 : Les coulées vertes et l'étalement urbain en 2004 à l'intérieur du périmètre du Sdau de 1980 (carte Cete so-DL-2009), (sources : Tâche urbaine-Cete SO, 2004)

Figure 13 : « Une ville plus verte et plus viable » (source : PADD du PLU de la CUB, 2006)

Figure 14 : Carte des charpentes paysagères du schéma directeur de l'aire métropolitaine de Bordeaux (La dynamique des espaces) (source : SYSDAU, 2001)

Figure 15 : « Une couronne de sites de projets agricoles, sylvicoles et naturels, SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, (source : a'urba, 2014)

Figure 16 : Plan du parc des Coteaux (source : « La Sagesse des Jardiniers. Guide de gestion écologique du parc des Coteaux », octobre 2017)

Figure 17 : Parc des Jalles, dimensionnement (source : OAIM Parc des Jalles, Portrait de territoire, a'urba, 2019)

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE ET DE PAYSAGE
DE BORDEAUX
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

La place du paysagiste dans le renouvellement des relations entre la ville et l'agriculture

Analyse théorique et pratique à partir des cas d'étude du parc des Coteaux et du parc des Jalles, agglomération de Bordeaux

Eric Le Guillou de Penanros

A l'heure où de nombreuses métropoles se rêvent en ville verte et durable, l'agriculture est vue comme une thématique transversale capable de répondre à de nombreux enjeux. Les stratégies contemporaines de développement urbain des villes s'emparent de la thématique agricole et cherchent à s'appuyer sur l'agriculture d'agglomération pour construire les systèmes territoriaux de demain. Si l'agriculture est désirée, elle n'en est pas moins acceptée sous conditions : être bio, tournée vers les circuits courts et participer à la qualité du cadre de vie. Cette exigence de la ville, basée sur une image stéréotypée, s'accorde difficilement avec la réalité des agriculteurs, qui sont confrontés à un contexte socio-économique difficile. La cohabitation de ces deux mondes demande un réel travail pour réussir à faire converger ces visions parfois antagonistes. Le paysagiste, dont la culture propre le situe au point de rencontre de l'urbain et du rural, est un candidat idéal pour relever ce défi. Mais qu'en est-il aujourd'hui ? **Quelle est la place du paysagiste dans le renouvellement des liens entre ville et agriculture ?**

Familiarisé avec la thématique agricole, le paysagiste la prend en compte de diverses manières. Michel Corajoud en a développé une approche esthétique, Régis Ambroise défend l'apport du paysagiste à l'agronomie, Stéphane Duprat et Dominique Henry mobilisent les approches « ethno-paysagère » et « ethno-géographique » pour mieux comprendre les paysages agricoles, etc. Parmi les différentes approches analysées, l'action du paysagiste dans les parcs intégrant la composante agricole est l'exemple plus pertinent pour vérifier la place qu'occupe le paysagiste dans le renouvellement des relations entre ville et l'agriculture. En effet, le paysagiste est attendu dans ce type de projet, qui est axé sur la recherche de modes de cohabitation entre activités agricoles et récréatives.

Notre étude de cas porte sur deux parcs de la métropole bordelaise : le parc des Coteaux et le parc des Jalles. Ils correspondent à deux situations distinctes : le parc des Coteaux accueille une activité éco-pastorale et une ferme depuis peu et est concerné par un projet territorial visant à implanter des exploitations agricoles sur le domaine public ; le parc des Jalles, quant à lui, s'étend sur un territoire où l'agriculture est présente depuis plusieurs siècles.

Le paysagiste est appelé à intervenir sur ces deux parcs, mais les missions qui lui sont confiées ne portent pas directement sur l'agriculture. S'il parvient tant bien que mal à se saisir de la problématique avec un succès variable, il n'en reste que le constat est qu'il n'est pas un acteur reconnu dans le renouvellement des relations entre la ville et l'agriculture.

Un travail est donc nécessaire, tant auprès des élus que des agriculteurs, pour valoriser le rôle du paysagiste dans le renouvellement des relations entre ville et agriculture, afin qu'il puisse se saisir pleinement de cette problématique, qui, d'après Pierre Donadieu, représente l'une des questions principales de notre siècle.

Mots clés : paysagiste, agriculture, parc, métropole, agri-urbain

The landscaper's position in the renewal of relations between the city and agriculture

Theoretical and practical analysis from the case studies of the “parc des Coteaux” and the “parc des Jalles”, Bordeaux agglomeration

Eric Le Guillou de Penanros

At a time when many metropolises dream of being a green and sustainable city, agriculture is seen as a transversal theme capable of meeting many challenges. Contemporary urban development strategies for cities take up the agricultural theme and seek to rely on agglomeration agriculture to build the territorial systems of tomorrow. If agriculture is desired, it is nonetheless accepted under certain conditions: being organic, oriented towards short circuits and participating in the quality of the living environment. This requirement of the city, based on a stereotypical image, hardly fits with the reality of farmers, who are confronted with a difficult socio-economic context. The coexistence of these two worlds requires real work to succeed in bringing these sometimes antagonistic visions to converge. The landscaper, whose own culture places him at the meeting point of the urban and the rural, is an ideal candidate to take up this challenge. But what about today? **What place does the landscape designer have in renewing the links between the city and agriculture?**

Familiar with the agricultural theme, the landscaper takes it into account in various ways. Michel Corajoud has developed an aesthetic approach, Régis Ambroise defends the landscape architect's contribution to agronomy, Stéphane Duprat and Dominique Henry use "ethno-landscape" and "ethno-geographic" approaches to better understand agricultural landscapes, etc. Among the different approaches analyzed, the action of the landscaper in the parks integrating the agricultural component is the most relevant example to verify the place occupied by the landscaper in the renewal of relations between city and agriculture. Indeed, the landscaper is expected in this type of project, which is focused on the search for modes of cohabitation between agricultural and recreational activities.

Our case study relates to two parks in the Bordeaux metropolitan area: the “parc des Coteaux” and the “parc des Jalles”. They correspond to two distinct situations: the Coteaux park hosts an eco-pastoral activity and a farm recently and is involved in a territorial project aimed at establishing agricultural holdings in the public domain; Parc des Jalles, meanwhile, covers an area where agriculture has been present for several centuries.

The landscaper is called upon to intervene in these two parks, but the missions entrusted to him do not relate directly to agriculture. If he somehow manages to grasp the problem with varying success, the fact remains that he is not a recognized player in the renewal of relations between the city and agriculture .

Work is therefore necessary, both with elected officials and farmers, to enhance the role of the landscaper in the renewal of relations between city and agriculture, so that he can fully grasp this problem, which, according to Pierre Donadieu, represents one of the main questions of our century.

Key words : landscaper, agriculture, park, metropolis, agri-urban